

Belgische Confederatie van de Zuivelindustrie



Confédération Belge de l'Industrie Laitière

Rapport Annuel 2016

Année d'activités 2015



Assemblée Générale de la CBL : textes

Les textes des discours de notre Assemblée générale se trouvent sur la partie publique de notre site web www.bcz-cbl.be dans la rubrique 'Assemblée générale'. Vous y trouverez également le Rapport annuel

SOMMAIRE

1.	OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CBL	
1.1.	OBJECTIFS	3
1.2.	MEMBRES	3
1.3.	STRUCTURE	5
1.4.	ACTION FEDERALE	7
1.5.	ACTION REGIONALE	9
2.	SITUATION ECONOMIQUE DANS LE SECTEUR LAITIER EN 2013 — PERSPECTIVES POUR 2014	
2.1.	MONDE	
2.1.1.	La production de lait s'accroît encore en 2015, mais à un rythme moins rapide	10
2.1.2.	Tout comme en 2014, le lait supplémentaire provient surtout de l'UE	11
2.1.3.	Poursuite de la chute des prix sur le marché mondial	12
2.1.4.	Le commerce mondial régresse, la part de l'UE augmente	17
2.2.	UNION EUROPEENNE	
2.2.1.	La hausse de la collecte de lait réduite de moitié	19
2.2.2.	Le recul du nombre d'exploitations laitières demeure stable dans l'UE	23
2.2.3.	Le lait supplémentaire est transformé en fromage, en poudre de lait et en beurre	24
2.2.4.	Le taux d'auto-provisionnement continue d'augmenter	27
2.2.5.	Politique laitière	27
2.2.5.1.	La réforme de Luxembourg de 2003	27
2.2.5.2.	Le Health Check de 2008	29
2.2.5.3.	Le paquet laitier	30
2.2.5.4.	Mise en œuvre du paquet laitier dans notre pays	31
2.2.5.5.	La politique agricole réformée après 2014	31
2.2.5.6.	Reprise de la formation de stocks publics	32
2.2.5.7.	Dépenses laitières	36
2.3.	BELGIQUE	
2.3.1.	Davantage de vaches laitières	38
2.3.2.	Recul du nombre de producteurs laitiers	39
2.3.3.	Ralentissement de la hausse des livraisons de lait	40
2.3.4.	Les livraisons moyennes dépassent les 450.000 litres	41
2.3.5.	Les différences structurelles entre les régions et les provinces augmentent	43
2.3.6.	Le cap des 4 milliards de litres de lait transformés est atteint	45
2.3.7.	Prix du lait 2015 fortement en baisse	46
2.3.8.	Productions laitières : la production de fromage augmente considérablement	48
2.3.9.	La consommation ménagère globale de produits laitiers baisse légèrement	51
2.3.10.	Qualité du lait : à nouveau d'excellents résultats en 2015	51
2.3.11.	Qualité Filière Lait (QFL)	52
2.3.12.	Cotations 2015 : baisse continue en 2015	52
2.3.13.	Chiffre d'affaires et investissements	54
2.3.14.	La balance commerciale des produits laitiers est à nouveau déficitaire	54

1. OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CBL

L'a.s.b.l. Confédération Belge de l'Industrie Laitière (CBL) a été constituée le 9 octobre 1992. Ainsi, l'industrie laitière belge est regroupée en une seule association professionnelle. Cette date constitue donc une étape historique dans l'histoire de l'industrie laitière belge. Depuis le 1^{er} janvier 1997, les entreprises laitières sont affiliées directement à la CBL qui est ainsi devenue une fédération. L'appellation initiale est cependant conservée.

1.1. OBJECTIFS

Les statuts de la CBL mentionnent comme but de l'association: "la défense des intérêts économiques et professionnels des entreprises de l'industrie laitière belge au plan régional, national et international. A cette fin, elle peut entre autres organiser des activités de formation, fournir des services et des informations aux membres et aux laiteries individuelles du secteur laitier en Belgique.

En tant qu'organisation professionnelle, la CBL a pour but de répondre à deux souhaits de base de ses membres, à savoir la défense de leurs intérêts et la représentation du secteur et d'autre part la fourniture d'informations. En outre, il est répondu à des besoins annexes, tels que des activités de formation et des services aux laiteries individuelles.

Afin de pouvoir défendre les intérêts de l'industrie laitière belge, il y a lieu de définir au préalable certaines positions. Afin que cela se déroule de la manière la plus professionnelle possible, une structure a été mise au point, dans laquelle des groupes de travail permanents et des groupes de travail ad hoc font rapport au conseil d'administration.

Des informations rapides, claires, spécifiques sont primordiales dans un secteur fortement réglementé comme le secteur laitier, qui est en pleine évolution. Afin de répondre à ce besoin d'information, la CBL publie un "Bulletin". Ce bulletin est un maillon indispensable entre les laiteries et leur association professionnelle. Le "Bulletin" analyse les réglementations nationales et internationales, leur évolution, il expose la position de la CBL et la manière dont s'est dégagée cette position. Enfin, les membres sont informés des réunions et contacts avec les pouvoirs publics.

1.2. MEMBRES

La CBL a démarré en tant que confédération comptant comme membres les trois associations professionnelles de l'industrie laitière :

- FGLC — Fédération Générale des Laiteries Coopératives
- UILB — Union des Industries Laitières Belges
- UNAL — Union professionnelle Agro-Alimentaire

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la CBL a été transformée en une fédération à laquelle les laiteries seront directement affiliées. Ceci permet de renforcer non seulement l'implication des entreprises laitières dans l'action CBL mais aussi l'efficacité de cette dernière.

A peu près toutes les entreprises laitières belges sont membres de la CBL (situation 18.05.2016)

- Agral S.A. - Courcelles
- ARLA Foods Belgium - Welkenraedt
- B.H.A. Belgium S.A. - Welkenraedt
- Bel Belgium S.A. - Nivelles
- Biemelk Vlaanderen C.V.B.A. - Westouter
- BMC N.V. - Zonhoven
- Büllinger-St.-Vith Molkerei E.G. - Sankt-Vith
- Buttereij Pur Natur S.A. - Bullange
- Capra N.V. - Halen
- Chimay Fromages S.C. - Chimay
- Coferme S.C. - Bailleux
- Corman S.A. (Savencia) - Goé
- Danone Hombourg Récolte S.A. - Herfelingen
- Danone N.V. - Brussel
- Eurofit S.A. - Liège
- FrieslandCampina Bree - Bree
- FrieslandCampina Belgium N.V. - Aalter
- FrieslandCampina Professional N.V. - Lummen
- Fromunion N.V. - Brussel
- Héritage 1466 S.A. - Herve
- Inex N.V. - Bavegem
- La Concorde N.V. - Merchtem
- Lactalis Nestlé Produits Frais S.A. - Bruxelles
- Lactalis Benelux N.V. - Brussel
- Lactalis Laiterie Walhorn S.A. - Walhorn
- Laiterie des Ardennes CVOA - Rendeux
- Luxlait A.A. - Mersch - Luxembourg
- Malterie du Château S.A. - Plombières
- Mathot - Celles Houyet
- MIK - Pur Natur N.V. - Kruishoutem
- Milcobel C.V. - Kallo
- Milcobel - Belgomilk C.V. - Kallo
- Milcobel - Dupont N.V. - Brugge
- Milcobel - Ysco N.V. - Langemark
- Mondelez Namur Production SPRL - Namur
- Nestlé Belgilux S.A. - Bruxelles
- Olympia N.V. - Herfelingen
- Savencia Fromage & Dairy Benelux N.V. - Brussel
- Socabel S.C. - Marche-en-Famenne
- Solarec S.A. - Recogne
- Vache Bleue - Witterzee
- Vermeersch N.V. - Sint-Pieters-Leeuw
- Vitalac N.V. - Veltem
- Yakult Belgium N.V. - Brussel
- Yoko Cheese N.V. - Genk

1.3. STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 1997, la structure de la CBL a été adaptée à la réalité de la structure fédérale de l'Etat Belge.

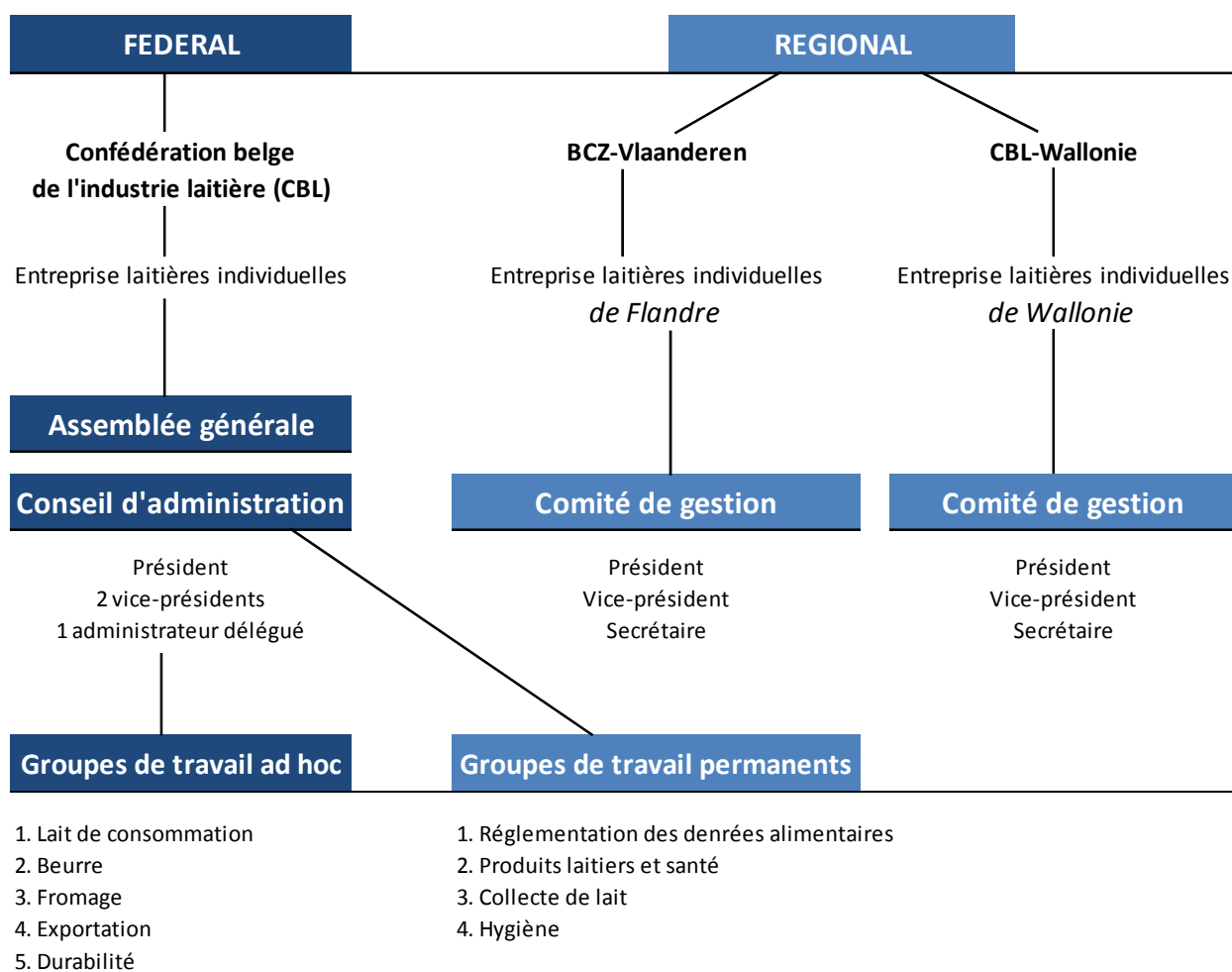
Deux cellules régionales ont été créées à cet effet au sein de la CBL, à savoir CBL-Wallonie et BCZ-Vlaanderen. Ces deux organes régionaux organisent la représentation ainsi que la défense et la promotion des intérêts au niveau régional. Ils disposent d'un pouvoir de décision autonome dans les matières régionalisées, dont la politique industrielle, l'environnement, la promotion générique, la promotion des exportations, la recherche scientifique et la formation professionnelle. Au sein des deux régions, on cherche à travailler le plus possible sur base de points de vue identiques.

L'action de la CBL reste fédérale à plus de 90 %. Les membres du Conseil d'administration fédéral font tous partie d'un des deux Comités de gestion régionaux. Ces Comités de gestion sont présidés par les vice-présidents de la CBL. Ces liens structurels contribuent à une cohérence optimale entre l'action CBL au niveau fédéral et l'action CBL au niveau régional.

Après une analyse des facteurs environnementaux et de leur évolution probable au cours des prochaines années, l'Assemblée générale a approuvé la proposition par laquelle la CBL est membre intégré de la FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire, depuis le 1er janvier 2006. La CBL demeure indépendante en tant qu'association professionnelle mais elle collaborera plus étroitement avec la FEVIA. Ceci permettra d'éliminer les juxtapositions. Depuis le 1er janvier 2006, la CBL a cessé ses activités dans le domaine de l'environnement et celui des affaires sociales. Dans ces deux domaines, les membres de la CBL peuvent faire appel à la FEVIA.



Structure de l'organisation CBL



1.4. ACTION FEDERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après l'Assemblée générale, le Conseil d'administration est le principal organe de décision de la CBL. III est composé de treize membres, à savoir huit représentants de BCZ-Vlaanderen, quatre de CBL-Wallonie et une personne dont la présence est motivée par sa riche expérience de l'industrie laitière. Ce dernier mandat repose sur l'article 20 des statuts qui autorise l'inclusion dans le Conseil d'administration de deux personnes maximum issues de l'extérieur. Ce Conseil peut donc être composé de quatorze membres au maximum.

<u>Membres</u> (18.05.2016)	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
J-M. Schevenels	Président	Corman
C. Gilain - Pycke	Vice-Président	Inex
J-M. Thomas	Vice-Président	Laiterie des Ardennes
K. Bousson	Membre	FrieslandCampina
Ph. Catrysse	Membre	La Concorde
L. De Baeremaeker	Membre	MIK
R. Debergh	Membre	-
E. Dedoncker	Membre	Chimay Fromages
E. de Müelenaere	Membre	Milcobel
K. Geeraert	Membre	Danone
S. Vanderheyden	Membre	Arla
P. Vanhengel	Membre	Limelco
L. Van Impe	Membre	Olympia

GROUPES DE TRAVAIL

Le Conseil d'administration peut constituer divers groupes de travail. Ces derniers préparent les points de vue de la CBL qui ne deviennent formels qu'après approbation par le Conseil d'administration. Chaque entreprise laitière peut déléguer un expert au sein des groupes de travail.

a) Groupes de travail permanents

Actuellement, quatre groupes de travail permanents sont actifs; ils se réunissent régulièrement. Les membres du groupe de travail désignent un président et éventuellement un vice-président - les deux étant issus de préférence des entreprises - et un secrétaire, de préférence un collaborateur au staff CBL.

— Groupe de travail CBL Réglementation des denrées alimentaires

Président : B. Vandewaetere, Nestlé

Secrétaire : L. Callewaert, CBL

— Groupe de travail CBL Produits laitiers et Santé

Président : R. Debergh, CBL

Secrétaire : L. Callewaert, CBL

— Groupe de travail CBL Collecte de lait

Président : P. Vanhengel, FrieslandCampina

Secrétaire : P. Picron

b) Groupes de travail Ad hoc

Il s'agit des groupes de travail "Lait de consommation", "Beurre", "Fromage", "Hygiène", "Durabilité" et "Exportation". Ces groupes de travail se réunissent uniquement pour préparer la position de la CBL sur des problèmes spécifiques dans les sous-domaines respectifs. La présidence n'est pas toujours fixée de manière formelle. Le secrétariat est assumé par des collaborateurs de la CBL.

DEFENSE DES INTERETS SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La CBL défend les intérêts de l'Industrie laitière belge au niveau international. A cet effet, la CBL est membre de la European Dairy Association (EDA). La CBL participe aux activités de nombreux groupes de travail EDA. Notre pays est également représenté dans le Board de la EDA. Au plan mondial, la CBL est membre de la Fédération Internationale de Laiterie via le Comité belge de la FIL.

Depuis septembre 2011, la CBL est membre du European Milk Forum (EMF). L'EMF est un partenariat économique européen auquel 7 Etats membres participent, notamment l'Autriche, la Belgique, la France, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Irlande du Nord (UK). L'EMF joue un rôle important dans le développement stratégique, la gestion et l'échange d'informations et d'initiatives concernant le lait et les produits laitiers en Europe.

ACTIVITES ET OCTROI DE SERVICES DE LA CBL

Un document reprenant l'aperçu des services compris dans l'affiliation CBL est disponible au secrétariat.

1.5. ACTION REGIONALE

L'action régionale est définie par les 2 comités de gestion régionaux. Il n'existe pas de groupes de travail à ce niveau.

– CBL - WALLONIE

Le Comité de gestion de CBL-Wallonie est composé comme suit :

<u>Membres</u> (18.05.2016)	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
J-M. Thomas	Président	Laiterie des Ardennes
J. Locht	Membre	Walhorn
J-M. Schevenels	Membre	Corman
S. Vanderheyden	Membre	Arla Foods Belgium

Toutes les entreprises qui ont leur siège principal ou un site d'exploitation en Wallonie participent également au Comité de gestion de CBL-Wallonie.

Secrétaire: P. Picron

– BCZ - VLAANDEREN

Le Comité de gestion de BCZ-Vlaanderen est composé comme suit.

<u>Membres</u> (18.05.2016)	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
C. Gilain - Pycke	Président	Inex
L. Van Impe	Vice-Président	Olympia
K. Bousson	Membre	FrieslandCampina
B. De Geest	Membre	Yakult Belgium
E. de Müelenare	Membre	Milcobel
K. Geeraert	Membre	Danone
J. Stockman	Membre	MIK – Pur Natur

Secrétaire: L. Callewaert

2. SITUATION ECONOMIQUE DANS LE SECTEUR LAITIER EN 2015 – PERSPECTIVES POUR 2016

2.1. MONDE

2.1.1. La production laitière s'accroît encore en 2015, mais à un rythme moins rapide

En **2014**, la production laitière mondiale avait enregistré une hausse exceptionnellement élevée, à savoir de 3,3 % ou 26 milliards de litres. Dans l'UE, les producteurs avaient anticipé la suppression des quotas, mais la production laitière avait aussi fortement augmenté dans d'autres importantes régions de production. Le bon prix du lait ainsi que la baisse des prix des aliments de bétail avaient rendu la production de lait plus intéressante.

En **2015**, la hausse de la production laitière s'est poursuivie, bien qu'à un rythme plus faible, en dépit de la forte baisse des prix du lait. En 2014, la croissance avait reculé de 4,5% à 2,1% dans l'UE. L'Inde, le Brésil, la Biélorussie, le Mexique, les USA, le Canada et le Pakistan ont contribué à la croissance de la production laitière. On notera un léger recul tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie.

Avec une hausse de 2,0%, la croissance de la production laitière mondiale se situe sous la moyenne annuelle de la période 2000-2014, à savoir 2,3%. La production laitière a augmenté de 16 milliards de litres en 2015, soit nettement moins que les 26 milliards observés en 2014. En 15 ans, la production laitière a augmenté de pas moins de 234 milliards de litres, soit de 40%.

Une progression plus faible de la production est attendue en 2016, à savoir 1,5%. Le recul considérable du prix du lait annulera en grande partie l'effet de la suppression des quotas dans l'UE sur la production laitière mondiale.

Production laitière mondiale par type d'animal

(en millions de tonnes)	1992	2000	2010	2013	2014	2015	2016
Lait de vache	461	492	610	642	663	-	-
Lait de buffle	46	67	93	102	106	-	-
Lait de chèvre	10	14	18	19	19	-	-
Lait de mouton	8	8	10	10	10	-	-
Autre	1	2	4	4	4	-	-
TOTAL LAIT	525	584	734	776	802	818	830

- : non disponible

Source : IDF - World Dairy Situation (2015 : provisoire , 2016 : estimation)

2.1.2. Tout comme en 2014, le lait supplémentaire provient surtout de l'UE

Depuis 2014, la croissance de la production laitière mondiale provient essentiellement de l'UE. Durant la décennie précédant 2014, la croissance provenait alternativement d'Asie, d'Amérique du sud et d'Océanie. La rupture de tendance intervenue en 2014 s'est poursuivie en 2015. Certes, l'UE (+ 3,4 milliards de l) doit s'effacer devant l'Inde (+3,8 milliards de l). Ces derniers représentent ensemble plus de 70% de la croissance mondiale. La croissance augmente aussi aux USA et au Brésil qui représentent chaque fois quelque 12% de la croissance mondiale. La croissance recule en NZ et en Australie, tout comme en Ukraine. On remarquera aussi l'arrêt de la croissance en Chine.

Les premiers mois de **2016** affichent déjà un recul en Amérique du sud et en Océanie. Les USA et le Mexique enregistrent encore une légère croissance. L'évolution de la production au sein de l'UE sera le facteur le plus déterminant dans l'évolution de la production laitière mondiale.

Production laitière mondiale vers différents pays

	2010	2013	2014	2015	% 15/14
UE-28	149.938	153.944	159.793	163.210	2,1
Norvège	1.555	1.575	1.559	n a	
Suisse	4.080	4.003	4.080	4.019	-1,5
Islande	134	134	145	n a	
Russie	31.847	30.529	30.499	30.529	0,1
Ukraine	10.977	11.189	11.152	10.606	-4,9
Biélorussie	6.595	6.618	6.688	7.029	5,1
Serbie	1.507	1.494	1.537	n a	
Australie (1)	9.373	9.516	10.024	9.873	-1,5
Nouvelle Zélande (2)	17.895	21.303	21.909	21.317	-2,7
Canada	8.434	8.618	8.625	8.875	2,9
USA	87.463	91.272	93.462	94.636	1,3
Mexique	10.997	11.295	11.464	11.750	2,5
Argentine	10.600	11.519	11.326	11.496	1,5
Brésil	29.948	35.283	37.082	38.269	3,2
Chili	2.606	2.757	2.775	n a	
Uruguay	1.910	2.384	2.369	2.393	1,0
Venezuela	2.436	2.640	2.700	2.751	1,9
Chine	35.756	35.310	37.246	37.250	0,0
Japon	7.721	7.508	7.334	7.379	0,6
Inde	54.903	61.258	64.750	68.506	5,8
Israël	1.290	1.413	1.500	n a	
Turquie	12.419	16.655	16.999	16.934	-0,4
Pakistan	12.906	14.421	14.965	15.339	2,5
Iran	9.100	7.175	7.443	7.540	1,3
Ousbékistan	6.120	7.822	7.700	n a	
Afrique du Sud	2.851	3.027	3.107	n a	
Total lait de vache	610.539	642.166	663.179	675.115	1,8
Lait de bufflonne	93.090	101.768	106.290	n a	
Brebis, chèvres,	31.297	32.446	32.776	n a	
Production laitière totale	734.926	776.380	802.245	816.685	1,8

(1) campagne laitière jusqu'à fin juin de l'année prochaine

(2) campagne laitière jusqu'à fin mai

Source : AMI, FIL

2.1.3. Poursuite de la chute des prix sur le marché mondial

Après la forte baisse des prix en 2014 qui avait vu chuter de moitié les prix de la poudre de lait alors que ceux du beurre reculaient d'un tiers, le recul des prix s'est poursuivi en 2015. Le prix du beurre a reculé de 9% tandis que ceux de la poudre de lait écrémé et entier ont diminué respectivement de 23 et 15%. Outre l'embargo russe et le recul des importations chinoises, les faibles prix du pétrole et le ralentissement de l'économie dans les pays émergents expliquent le nouveau recul de la demande.

Les prix ont continué à reculer au premier trimestre 2016: beurre (-9%), poudre de lait écrémé (-6%) et poudre de lait entier (-7%).

Si nous comparons avril 2016 avec janvier 2014, nous constatons que le prix du beurre a diminué de 40% et celui de la poudre de lait de plus de 60%.

Le prix du **beurre** sur le marché mondial a reculé de 3.350 USD/tonne en janvier 2015 à 3.050 USD fin 2015 et 2.775 en avril 2016.

Une baisse plus forte encore a été enregistrée pour la poudre de lait. Le prix de la **poudre de lait entier** a reculé de 15 % en 1 an, à savoir de 2.575 USD/tonne en janvier 2015 à 2.200 USD/tonne fin 2015. Au premier trimestre 2016, le prix a encore baissé de 7 % et s'élevait à 2.050 en avril. Les importations chinoises de poudre de lait entier ont reculé de 50% en 2015 et ce recul explique en grande partie la baisse du prix.

Le prix de la **poudre de lait écrémé** a encore reculé davantage, à savoir de 2.350 USD/tonne début 2015 à 1.800 USD/tonne fin 2015. Durant le premier trimestre 2016, il a encore diminué de 6 %, se chiffrant à 1.700 en avril. Ceci correspond à 1.470 euros par tonne, soit un niveau considérablement inférieur au prix d'intervention de l'UE.

La valeur de l'euro par rapport au dollar US a considérablement reculé en 2015, à savoir de 1,33 (2014) à 1,11. C'était un important atout pour les exportations de produits laitiers. Début mai 2016, l'euro s'est renforcé, atteignant 1,16. L'évolution du taux de conversion a un effet important sur la valorisation des exportations vers les pays tiers et sur le niveau de prix interne des produits laitiers.

Prix sur le marché mondial (USD/tonne f.o.b.) (1)

(troisième trimestre)	Beurre	Cheddar	Poudre de lait écrémé	Poudre de lait entier
1986	800-1.100	1.000-1.100	680-720	900-1.050
1991	1.450-1.550	1.550-2.100	1.450-1.550	1.440-1.575
1992	1.350-1.800	1.800-2.200	1.800-2.170	1.750-2.100
1993	1.350-1.550	1.800-2.150	1.400-1.650	1.350-1.650
1994	1.150-1.800	1.650-2.100	1.500-1.900	1.475-1.750
1995	1.600-2.350	1.950-2.430	1.800-2.250	1.750-2.400
1996	1.650-2.500	2.150-2.500	1.600-2.200	1.700-2.300
1997	1.475-2.200	2.250-2.700	1.575-1.950	1.650-2.020
1998	1.800-2.000	2.025-2.450	1.300-1.525	1.750-1.850
1999	1.200-1.850	1.800-2.000	1.150-1.500	1.350-1.650
2000	1.450-1.500	1.800-1.950	1.900-2.200	1.850-2.120
2001	1.250-1.400	2.100-2.450	1.870-2.150	1.900-2.100
2002	990-1.100	1.550-1.650	1.125-1.225	1.150-1.240
2003	1.400-1.475	1.850-2.000	1.600-1.675	1.650-1.725
2004	1.900-2.000	2.750-2.950	2.000-2.150	2.100-2.250
2005	1.975-2.075	3.000-3.250	2.175-2.275	2.175-2.275
2006	1.625-1.750	2.500-2.700	2.150-2.225	2.150-2.250
2007	3.150-3.675	4.550	4.950-5.225	4.775-5.200
2008	3.625-3.900	4.825	3.150-3.350	3.825-4.025
2009	2.100	2.675	2.075	2.225
2010	4.525-5.725	3.750	2.800-2.975	3.225-3.525
2011	4.400-5.550	4.250	3.275-3.475	3.535-4.075
2012	2.985-3.435	3.793	3.000-3.215	2.900-3.235
2013	3.900-5.030	4.152	4.100-4.385	4.800-5.200
2014	3.135-4.050	4.601	3.020-3.320	2.950-3.450
2015	2.635-3.035	3.481	1.685-1.935	1.935-2.250
2016 (2)	2.785-3.020	3.093	1.690-1.785	1.970-2.185
avril 2016	2.700-2.850	-	1.650-1.750	2.000-2.100

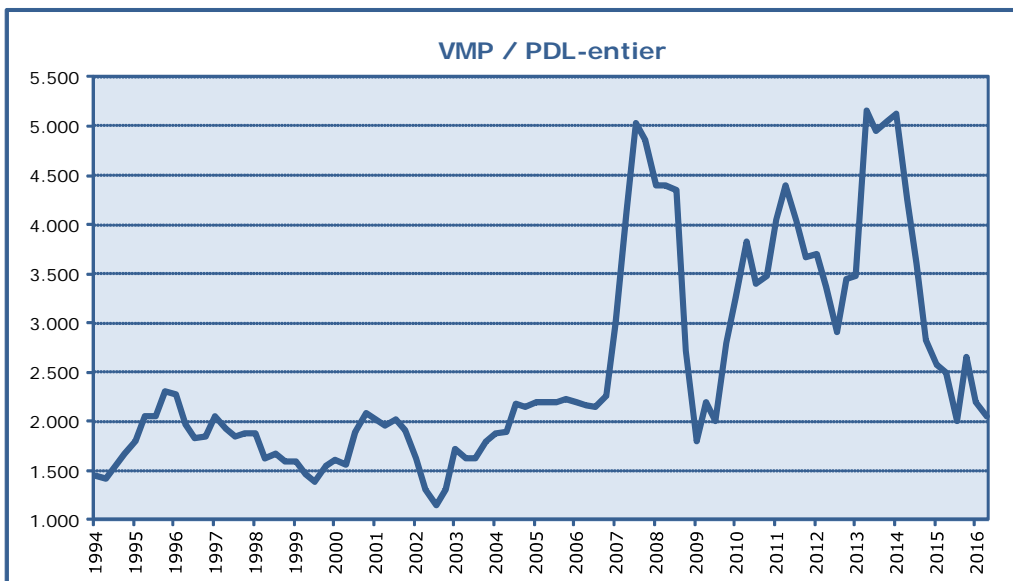
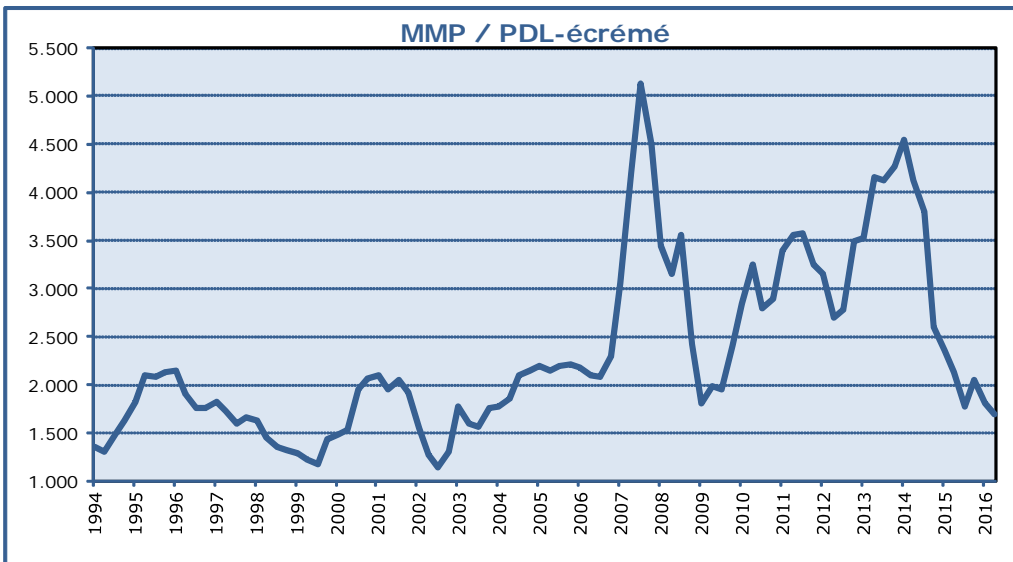
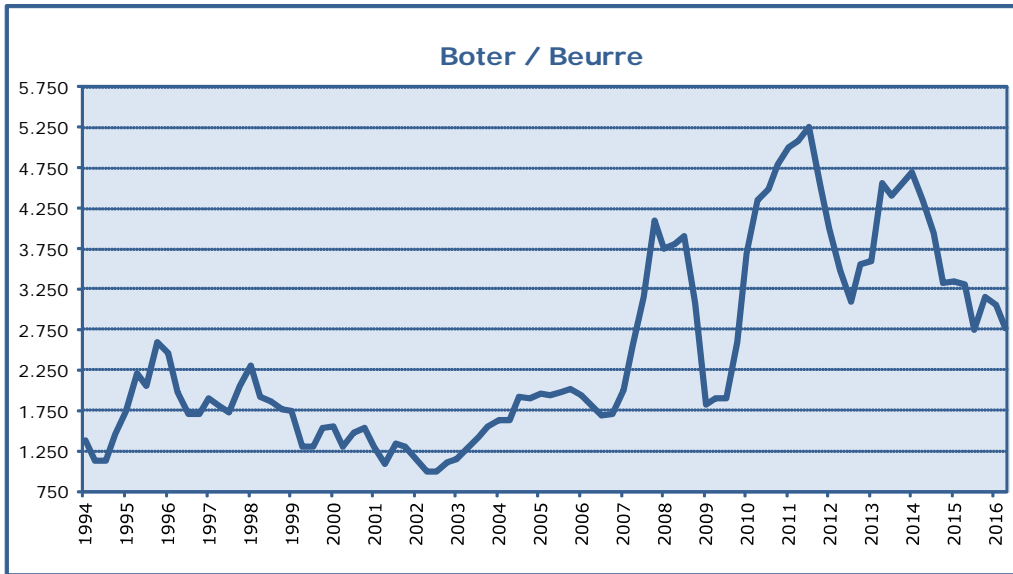
(1) Valeur dollar US par année civile:

1991: BF 34,18 , 1992: BF 32,12 , 1993: BF 34,57 , 1994: BF 33,43
 1995: BF 29,51, 1996: BF 30,96 , 1997: BF 36,22 , 1998: BF 36,34
 1999: € 0,9383 of BF 37,85 , 2000: € 1,0821 of BF 43,65
 2001: € 1,123 of BF 45,32, 2002: € 1,0609 , 2003: € 0,8858 , 2004: € 0,8051
 2005: € 0,8046 , 2006: € 0,7974 , 2007: € 0,7262, 2008: € 0,6833
 2009: € 0,7186, 2010: € 0,7531, 2011: € 0,7259, 2012: € 0,7783
 2013: € 0,7530, 2014: € 0,7527, 2015: € 0,9013

(2) Premier trimestre

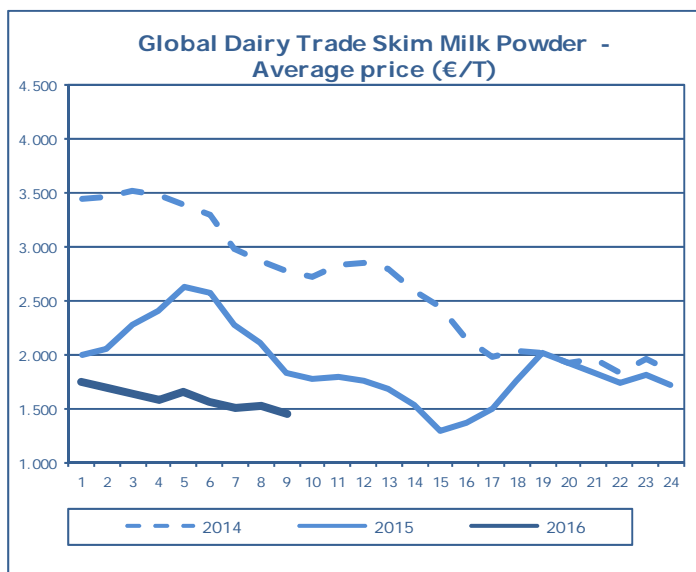
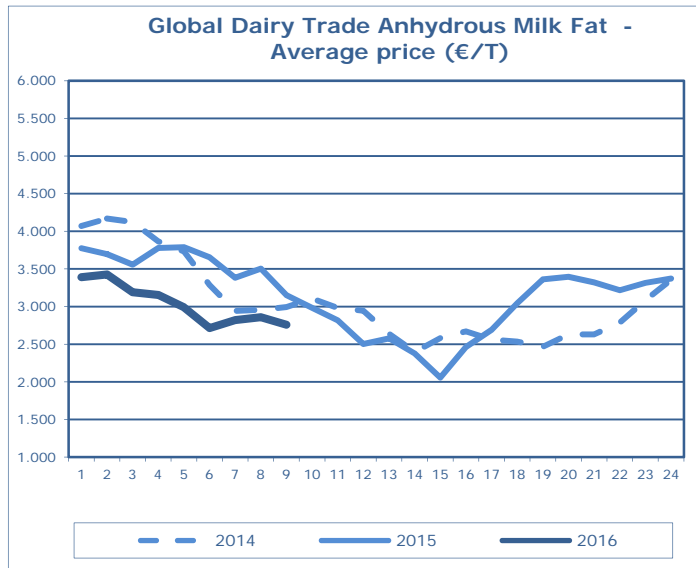
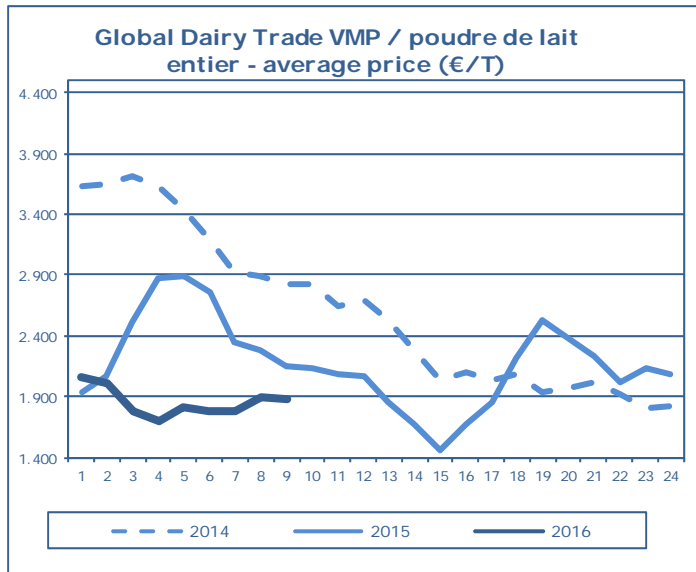
Source: ZMP-ZMB et DIN Consultancy (pour Cheddar)

Wereldzuivelmarkt - Gemiddelde prijzen 1994-2016
Marché laitier mondial - Prix moyens 1994-2016
 (US \$ / T) (1)



Bron/Source: ZMP

(1) F.O.B. West-Europese havens / F.O.B. ports Europe occidentale



2.1.4. Le commerce mondial régresse, la part de l'UE augmente

Après la hausse considérable du volume de produits laitiers commercialisés en 2014 sur le marché mondial, ce volume a régressé en 2015. Calculé en équivalents lait, le commerce mondial avait augmenté de 8% en 2014 et il a régressé de 1,7% en 2015. Ce recul est principalement dû à l'embargo russe sur les importations et à la baisse des importations chinoises. Ce recul s'est manifesté au cours des trois premiers trimestres puis le commerce mondial s'est mieux comporté au quatrième trimestre.

Le commerce mondial a diminué pour le beurre, la poudre de lait entier, la poudre de lactosérum et le fromage. Il a augmenté pour la poudre de lait écrémé et les concentrés de lait.

Tout comme en 2014, la part de l'UE a progressé pour la plupart des produits (beurre, poudre de lait entier, poudre de lactosérum et concentrés de lait) ou est demeurée stable (poudre de lait écrémé et fromage).

Le commerce mondial en **fromage** a reculé de 1% en 2015. Ce recul est dû en grande partie à l'embargo russe qui a principalement touché l'UE. L'UE est parvenue à maintenir son volume d'exportation en exploitant de nouveaux marchés d'exportation. L'UE demeure de loin le plus gros exportateur de fromage et parvient à maintenir sa part de marché à 32%. Le volume de fromage exporté par l'UE reste stable à 720.000 tonnes, après le pic de 788.000 tonnes en 2014. Les USA (+ 26 %) affichent le pourcentage de croissance le plus important pour la troisième année consécutive. Le Japon (+6%) et le Mexique (+14%) réalisent aussi un bon résultat.

En 2 ans, les importations russes ont reculé de pas moins de 295.000 tonnes! La Russie était l'importateur le plus important mais elle disparaît maintenant du top 10. La perte des exportations vers la Russie a pu être presque entièrement compensée en 2015. Le Japon (265.000 tonnes), les USA (180.000 tonnes) et le Mexique (120.000 tonnes) ont formé le top 3 des principaux importateurs en 2015. Le maintien de la croissance des importations chinoises est singulier.

Après avoir augmenté de 4% en 2014, le marché mondial en **beurre et en butteroil** est retombé en 2015 au niveau de 2013. La Nouvelle-Zélande demeure de loin le principal exportateur avec 490.000 tonnes exportées. Les exportations UE ont augmenté de 25 % à 185.000 tonnes. L'UE se classe ainsi à la deuxième place. Aux USA, les exportations reculent de pas moins de 68%. Suite à une demande exceptionnellement élevée en beurre sur le marché intérieur, la quantité de beurre disponible pour l'exportation s'est avérée insuffisante. Dans l'UE, notre pays se maintient à 4^e place en tant qu'exportateur de beurre vers les pays tiers après, respectivement, FR, NL et IRL. Les exportations belges ont augmenté de 29%. En IRL, les exportations ont plus que doublé.

Les importations de beurre ont considérablement reculé en Russie (- 73 %) et en Iran (-54 %). Les importations ont évolué positivement, notamment au Mexique (+ 71 %), en Egypte (+25 %) et aux Emirats arabes unis (+ 39 %). Après la perte de la Russie, la Chine est devenue le principal importateur de beurre avec 80.000 tonnes, suivie par l'Egypte (60.000 tonnes) et l'Arabie saoudite (50.000 tonnes). Les importations ont continué de reculer dans l'UE: - 35 % en 2014, - 29% en 2015.

Après avoir fortement augmenté en 2013 et 2014, le commerce mondial en **poudre de lait entier** affiche une perte de 5% en 2015. La Nouvelle-Zélande (- 3 %), avec 1,35 million de tonnes exportées, reste le leader incontesté. L'UE demeure à 390.000 tonnes et voit sa part de marché augmenter à 16%. Le numéro trois en termes d'exportations, l'Argentine, affiche un recul de 5 %. Avec une hausse de 62%, l'Uruguay occupe désormais la quatrième place, détrônant ainsi l'Australie. Notre pays perd sa troisième place au sein de l'UE en tant qu'exportateur vers les pays tiers. Ce recul est dû à une hausse au DK et au UK.

En 2014, les importations chinoises avaient enregistré un recul spectaculaire de près de moitié, tombant à 370.000 tonnes. La Chine demeure de loin le principal importateur. L'Algérie garde la deuxième place avec 215.000 tonnes (- 5%) importées. Le Venezuela se maintient à la troisième place grâce à une croissance de 44%. Les hausses enregistrées en 2014 aux Emirats arabes unis et en Malaisie se maintiennent en 2015 avec respectivement + 15% et + 27 %. La forte hausse des importations au Brésil, à savoir + 84%, est assez surprenante.

En 2015, le commerce mondial en **poudre de lait écrémé** a augmenté de 5 %. L'UE (+ 6 %) renforce sa première place devant les USA (+ 3 %), atteignant 684.000 tonnes. Les transactions commerciales augmentent de 7 % en NZ, atteignant 385.000 tonnes. La progression se chiffre à 23% en Australie qui demeure quatrième sur la liste des principaux exportateurs. Après la forte hausse de 46% intervenue en 2014, notre pays affiche un recul de 4% et conserve la troisième place au rang des exportateurs européens. La part de notre pays sur le marché mondial s'élève à 5,7%.

En ce qui concerne les importations, le Mexique réalise une hausse de 36% et détrône la Chine (- 8%), laquelle recule à la deuxième place. L'Indonésie se classe troisième, suivie des Philippines et de l'Algérie.

Commerce mondial des produits laitiers

Commerce intra UE non compris

(1.000 tonnes)	1980	2000	2005	2010	2013	2014 (1)	2015 (2)	%15/14
BEURRE & BUTTEROIL								
UE	593	175	317	156	128	148	185	25
Monde	593	741	911	836	957	1.009	960	-5
Part de l'UE (%)	100	24	35	19	13	15	19	
POUDRE LE LAIT ECREME								
UE	578	357	189	379	407	648	684	6
Monde	578	357	1.100	1.483	1.929	2.121	2.220	5
Part de l'UE (%)	100	100	17	26	21	31	31	
POUDRE DE LAIT ENTIER								
UE	524	575	498	447	374	390	390	0
Monde	524	575	1.893	2.120	2.573	2.602	2.480	-5
Part de l'UE (%)	100	100	26	21	15	15	16	
FROMAGE								
UE	307	526	554	676	788	721	720	0
Monde	307	1.308	1.630	2.269	2.391	2.255	2.240	-1
Part de l'UE (%)	100	40	34	30	33	32	32	
POUDRE DE LACTOSERUM								
UE				396	516	504	538	7
Monde				1.139	1.464	1.460	1.390	-5
Part de l'UE (%)				35	35	35	39	
LAIT CONDENSE								
UE		279	200	244	251	302	334	11
Monde		512	717	758	989	925	945	2
Part de l'UE (%)		54	28	32	25	33	35	

(1) Provisoire / (2) estimation

Source : ZMB

2.2. UNION EUROPEENNE

2.2.1. La hausse de la collecte de lait réduite de moitié

Livraisons de lait par Etat membre (années calendrier)

(1.000 tonnes)	2005	2013	2014	2015	% 15/14
Belgique	3.022	3.474	3.689	3.956	7,2
Danmark	4.451	5.025	5.113	5.270	3,1
Allemagne	27.380	30.315	31.389	31.495	0,3
Grèce	735	652	619	612	-1,1
Espagne	5.940	6.305	6.651	6.793	2,1
France	23.353	23.989	25.309	25.370	0,2
Irlande	5.060	5.585	5.818	6.593	13,3
Italie	10.897	10.701	11.037	11.037	0,0
Luxembourg	258	287	306	333	8,8
Pays-Bas	10.479	12.213	12.468	13.326	6,9
Autriche	2.619	2.933	3.062	3.102	1,3
Portugal	1.911	1.777	1.863	1.928	3,5
Finlande	2.362	2.287	2.357	2.394	1,6
Suède	3.163	2.868	2.931	2.921	-0,3
Royaume Uni	14.038	13.691	14.804	15.200	2,7
10 nouveaux EM de l'élargissement de 2004					
Tchéquie	2.681	2.382	2.414	2.500	3,6
Estonie	571	689	730	720	-1,4
Chypre	145	157	164	162	-1,2
Lettonie	502	736	805	807	0,2
Lituanie	1.202	1.339	1.436	1.438	0,1
Hongrie	1.695	1.364	1.470	1.523	3,6
Malte	42	40	43	42	-2,3
Pologne	8.612	9.865	10.566	10.874	2,9
Slovénie	507	517	532	554	4,1
Slovaquie	968	827	844	865	2,5
3 nouveaux EM de l'élargissement de 2007					
Bulgarie	830	495	510	505	-1,0
Roumanie	1.068	879	995	916	-7,9
Croatie	-	504	523	514	-1,7
UE-28	134.491	141.896	148.448	151.750	2,2
UE-25	132.593	140.018	146.420	149.815	2,3
UE-15	115.668	122.102	127.416	130.330	2,3
Nouveaux EM-10	16.925	17.916	19.004	19.485	2,5

Source: ZMB

La hausse de la collecte de lait qui s'était élevée en 2014 à +4,3% ou + 6,1 milliards de kg, soit la plus élevée en 30 ans, s'est réduite de moitié en 2015, retombant à +2 %, soit +3,3 milliards de kg. Les producteurs laitiers ont d'abord freiné les livraisons de lait au premier trimestre 2015 afin de limiter le dépassement du quota dans une série d'Etats-membres puis ils ont augmenté leurs livraisons dans une mesure importante, surtout au quatrième trimestre, à savoir d'environ 5%.

Les principales hausses en pour-cent sont le fait des pays suivants: IRL, NL et LUX. 2 Etats membres, à savoir les Pays-Bas (858 millions de kg) et l'Irlande (775 millions de kg), sont responsables pour moitié de la hausse des livraisons de lait en 2015. Si nous y ajoutons le Royaume-Uni (+ 396 millions de kg) et la Pologne (+308 millions de kg), nous constatons que ces 4 Etats membres ont réalisé en 2015 près de 70% de la hausse de la collecte de lait.

L'augmentation des livraisons de lait est à peine plus forte dans les Etats membres d'Europe centrale et d'Europe de l'est (UE-10: + 2,5%) que dans les anciens Etats membres de l'UE-15 (+2,3%).

Les livraisons de lait ont reculé dans seulement 7 des 28 Etats membres. Il s'agit le plus souvent de faibles reculs. Seule la Roumanie enregistre un recul important de près de 8%.

Au premier trimestre **2016**, les livraisons de lait dans l'UE-28 ont dépassé d'environ 5 % celles de 2015. Cette forte hausse s'explique en partie par le frein mis à la production au premier trimestre 2015. Normalement, la hausse devrait être inférieure durant les trimestres à venir. On prévoit que la collecte de lait dans l'UE augmentera de quelque 3 % en 2016.

Glissements des livraisons de lait : légères modifications en 2015

Vous pouvez visualiser sur la carte ci-dessous l'évolution des livraisons de lait au sein de l'UE sur la période 2005–2015. Les évolutions intervenues en 2015 ne correspondent pas tout à fait aux évolutions précédentes. La disparition des quotas a surtout un impact dans les pays qui étaient confrontés à des dépassements de quota.

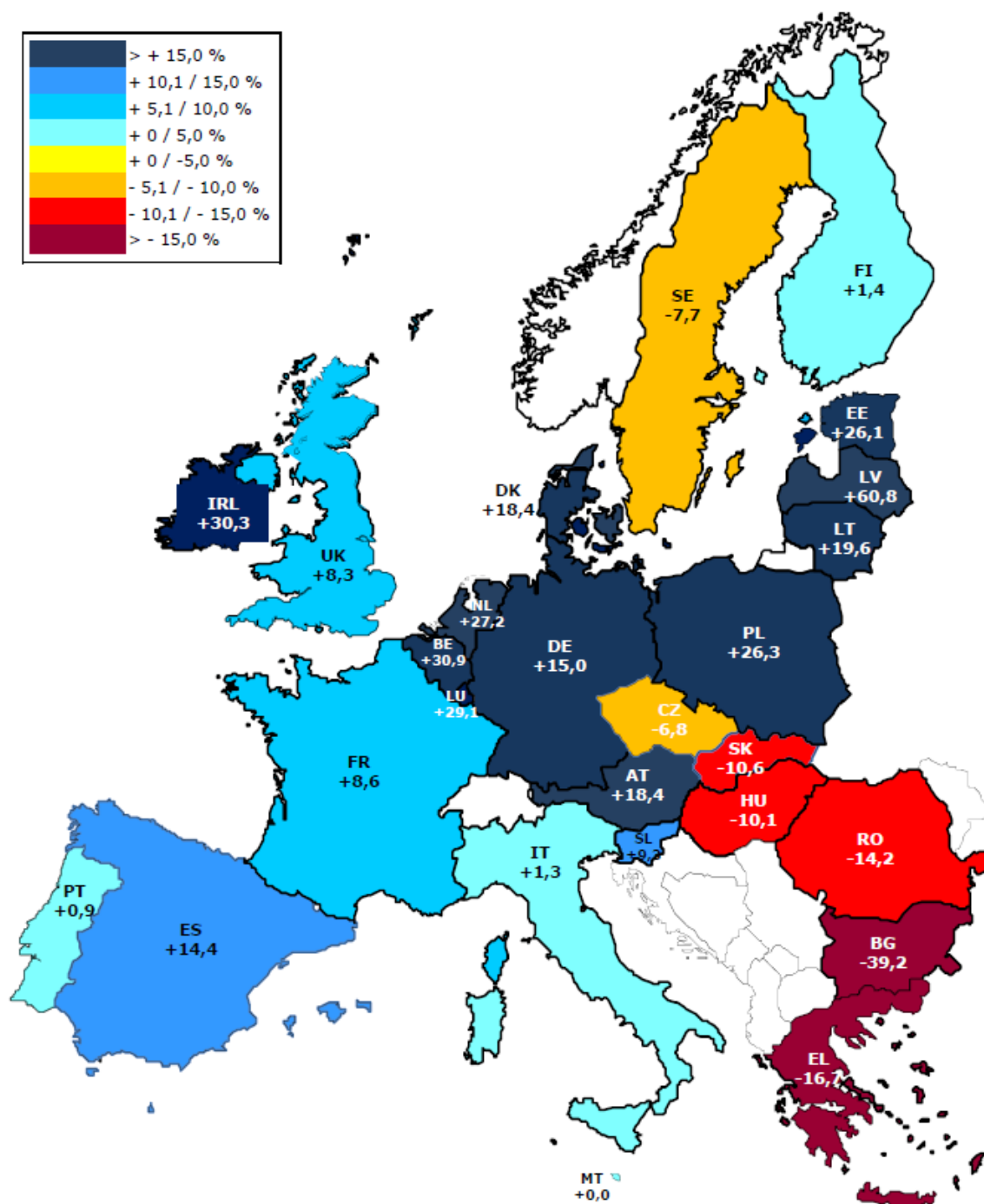
Sur la période concernée, les livraisons de lait dans l'UE-28 ont augmenté de près de 13 %. Cette moyenne masque cependant d'importantes différences individuelles. La Lettonie se classe à nouveau première avec une hausse de 61 %. Suivent IRL, NL, Lux, P et Estonie avec une hausse de 26% à 30%. Selon les chiffres UE, notre pays progresse de 30%, mais cela ne correspond pas à la réalité. L'augmentation enregistrée durant cette période s'élève à 21%. Notre pays fait indiscutablement partie des pays en croissance.

Une série de pays enregistrent une hausse inférieure à la moyenne, c'est le cas de la France et du Royaume-Uni par exemple. Les livraisons évoluent à peine dans une série d'autres Etats membres, à savoir l'Italie, le Portugal et la Finlande.

La production recule dans relativement peu d'Etats membres. Il s'agit surtout de pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est comme la Bulgarie et la Roumanie, la Slovaquie, la Hongrie et la Tchéquie. Dans l'UE-15, la production a reculé en Grèce et en Suède.

En chiffres absolus, la hausse intervenue en 10 ans dans l'ensemble de l'UE s'élève à environ 17 milliards de kg de lait, dont 10 milliards en 2014 et en 2015. Quatre Etats membres ont réalisé 60% de la hausse, à savoir D (22%), NL (15%), P (12%) et FR (11%).

Livraisons de lait dans l'UE: 2015 par rapport à 2005 (en %)



Nombre de vaches laitières dans l'UE, recensement de décembre

(1.000 vaches)	1983	2000	2011	2013	2014	2015 (1)	% 15/14	% 15/83
Belgique	984	629	511	516	519	529	1,9	-46,2
Bulgarie	—	—	313	313	302	284	-6,0	—
Tchéquie	—	529	374	375	372	369	-0,8	—
Danmark	1003	644	579	567	547	570	4,2	-43,2
Allemagne	8.472	4.564	4.190	4.268	4.296	4.285	-0,3	-49,4
Estonie	—	131	96	98	96	91	-5,2	—
Grèce	225	180	130	130	135	129	-4,4	-42,7
Espagne	1.861	1.141	798	844	845	844	-0,1	-54,6
France	7.104	4.153	3.664	3.697	3.699	3.660	-1,1	-48,5
Irlande	1.628	1.153	1.036	1.082	1.128	1.240	9,9	-23,8
Italie	3.078	1.772	1.755	2.075	2.069	2.057	-0,6	-33,2
Croatië	—	—	185	168	159	152	-4,4	—
Chypre	—	24	24	25	25	26	4,0	—
Lettonie	—	205	164	165	166	162	-2,4	—
Lituanie	—	438	350	316	314	301	-4,1	—
Luxembourg	69	44	44	48	47	49	4,3	-29,0
Hongrie	—	296	252	250	255	251	-1,6	—
Malte	—	9	6	6	7	6	-14,3	—
Pays-Bas	2.526	1.567	1.504	1.597	1.610	1.717	6,6	-32,0
Autriche	995	621	527	530	538	539	0,2	-45,8
Pologne	—	2.982	2.446	2.299	2.248	2.134	-5,1	—
Portugal	355	355	242	231	234	241	3,0	-32,1
Roumanie	—	—	1.170	1.169	1.188	1.177	-0,9	—
Slovénie	—	140	109	110	108	113	4,6	—
Slovaquie	—	242	154	145	143	139	-2,8	—
Finlande	650	358	282	282	283	282	-0,4	-56,6
Suède	662	426	348	346	344	337	-2,0	-49,1
Royaume Uni	3.333	2.339	1.800	1.817	1.883	1.939	3,0	-41,8
UE-28	—	—	23.053	23.469	23.560	23.623	0,3	—
EU-25	—	24.942	21.570	21.987	22.070	22.010	-0,3	—
EU-15	32.945	19.946	17.410	17.900	18.042	18.418	2,1	-44,1
Nouveaux EM	—	4.996	3.975	3.764	3.709	3.566	-3,9	—

(1) Provisoire

Source: ZMP, Commission européenne à partir de 1997

En 2012, le nombre de vaches laitières présentes dans l'UE-28 avait augmenté pour la première fois depuis une série de décennies. Cette hausse s'était renforcée en 2013 (+1,3 %), mais elle s'est affaiblie en 2014 (+0,4%) et en 2015 (+0,3 %). Ce phénomène se produit exclusivement dans l'UE-15 alors que le nombre de vaches continue de reculer dans l'UE-10. Par rapport à 1983, on recense 44 % ou près de 15 millions de vaches laitières en moins dans l'UE-15. Le nombre de vaches laitières a fortement augmenté en IRL et NI surtout. Il a aussi augmenté au DK, UK et dans notre pays.

2.2.2. Le recul du nombre d'exploitations laitières demeure stable dans l'UE-27

Livraisons de l'exploitation laitière moyenne au sein des Etats membres de l'UE

2014/2015	Exploitations laitières		Livraison moyenne	
	nombre	evolution (%)	tonnes	evolution (%)
Belgique	8.411	-3,1%	421	5,4%
Danemark	3.444	-4,7%	1.477	4,8%
Allemagne	72.647	-4,9%	431	6,5%
Grèce	3.351	-5,9%	181	4,7%
Espagne	17.678	-4,0%	376	7,4%
France	66.662	-4,0%	376	6,5%
Irlande	18.430	-3,4%	316	6,6%
Italie	30.528	-3,4%	360	5,3%
Luxembourg	716	-2,1%	429	7,4%
Pays-Bas	17.641	-1,2%	703	1,7%
Autriche	33.322	-3,7%	91	5,6%
Portugal	6.093	-5,3%	309	10,0%
Finlande	8.985	-4,1%	263	6,3%
Suède	4.931	-2,0%	595	3,5%
Royaume-Uni	13.531	-1,7%	1.097	6,7%
UE-15	306.370	-3,8%	414	6,1%
Tchéquie	1.811	-2,8%	1.588	7,1%
Estonie	640	-9,4%	1.130	10,9%
Chypre	204	-1,0%	784	1,4%
Lettonie	9.551	-3,4%	84	8,7%
Lituanie	33.472	-3,7%	43	9,2%
Hongrie	2.641	9,6%	599	2,1%
Malte	117	-2,6%	368	6,5%
Pologne	130.263	-3,4%	81	7,5%
Slovaquie	519	-2,5%	1.640	5,3%
Slovénie	6.170	-3,6%	86	6,2%
Bulgarie	6.855	-19,5%	68	19,1%
Roemenie	70.175	-15,1%	14	21,4%
EU-10	185.388	-3,3%	105	7,9%
EU-12	262.418	-6,9%	80	11,2%
EU-27	568.788	-5,2%	260	7,7%

Evolution par rapport campagne précédente
Source: Commission européenne

L'évolution du nombre d'exploitations laitières au sein de l'UE-27 est fortement faussée par les énormes glissements intervenus en Bulgarie et en Roumanie. Abstraction faite de ces 2 Etats membres, l'abandon de la production laitière s'élève à 3,6 % en 2014/15.

Le recul du nombre d'exploitations laitières dans l'UE-15 est légèrement supérieur à celui enregistré dans l'UE-10. Dans l'UE-15, le recul en pour-cent équivalait environ à celui de l'année précédente alors qu'il diminue de 5,1% à 3,3% dans l'UE-10.

Au classement du volume moyen de livraison, la Belgique recule de la 6^e place à la 7^e place au sein de l'UE-15. La différence avec D et LUX est minime. Les livraisons moyennes de lait réalisées en 2014/2015 dans notre pays sont légèrement supérieures à la moyenne de l'UE-15.

2.2.3. Le lait supplémentaire est transformé en fromage, en poudre de lait et en beurre

Avec la hausse des livraisons de lait, l'UE tire parti de la croissance de la demande mondiale en produits laitiers. L'important volume de lait supplémentaire produit en 2015 a surtout été transformé en poudre de lait et en beurre. La production de fromage a cependant augmenté également, bien que dans une moindre mesure qu'en 2014. La production de concentrés de lait, de poudre de lait entier et de lait de consommation recule légèrement. On remarquera que la production de produits laitiers fermentés augmente à nouveau.

La production de **lait de consommation** est en net recul, ce qui s'explique surtout par une baisse de la consommation. Les exportations vers les pays tiers augmentent de 35% et ont plus que sextuplé depuis 2005. Il n'empêche qu'elles représentent à peine 2 % de la production.

La consommation intérieure de **fromage** a augmenté de 1,4 % en 2015. C'est un résultat convenable, au vu de l'évolution sur plusieurs années. En 2014, elle avait connu une hausse assez spectaculaire de 3 % mais elle avait augmenté de seulement 1% en 2013. En 2011 et 2012, le taux de croissance ne dépassait pas 0,6 %. La consommation par habitant dans l'UE-28 a augmenté de 18,2 kg à 18,3 kg. 18,5 kg sont attendus en 2016.

Les exportations de fromage vers les pays tiers sont demeurées stables à 720.000 tonnes. C'est une belle prestation quand on sait que l'embargo russe joue encore pour 7 mois dans les chiffres. Les exportations vers la Russie ont reculé de pas moins de 150.000 tonnes après avoir diminué de 120.000 tonnes en 2014. L'excédent d'exportation pour le fromage reprend légèrement de 645.000 tonnes en 2014 à 650.000 tonnes en 2015. Ceci s'explique par le recul des importations en provenance des pays tiers. Alors que le fromage représentait près de la moitié du solde d'exportation de lait de l'UE en 2013, cette part est tombée à un peu plus d'un tiers. En 2015, les exportations nettes de l'UE se sont chiffrées à environ 17,5 milliards de litres d'équivalents lait.

En supposant que l'embargo russe soit prolongé, la production devrait augmenter de 1% en 2016. Les exportations régresseraient encore de 3%. La concurrence est forte sur le marché mondial et provient essentiellement de NZ.

La production de **beurre** a repris ces dernières années. La hausse s'est poursuivie en 2015. Ceci s'explique essentiellement par la croissance de la consommation intérieure qui a augmenté pour la cinquième année consécutive. Les exportations ont aussi considérablement augmenté en 2015. Cela a permis une progression de la production de plus de 3%. La production devrait augmenter plus lentement en 2016.

La production de **poudre de lait écrémé** continue d'augmenter (+ 6,5%) après l'énorme bond en avant de 2014. En 10 ans, la production a augmenté de moitié. Les exportations, qui avaient enregistré une hausse spectaculaire en 2014 (+ 60%), ont encore augmenté d'environ 6%. Quant à la demande intérieure, une forte hausse a pu être réalisée dans le secteur des aliments pour veaux (+17%), tandis que l'utilisation augmente aussi dans l'alimentation humaine (+6%).

On remarquera l'importante hausse des stocks. Une nouvelle hausse de la production est attendue en 2016. Malheureusement, les exportations ne suivent pas et la formation de stocks se poursuit, dont une part considérable à l'intervention.

En ce qui concerne la **poudre de lait entier**, la production et les exportations demeurent pratiquement stables, la demande intérieure diminue quelque peu. Un recul est cependant prévu en 2016.

La consommation intérieure et la production de **yaourt et de produits laitiers fermentés** ont de nouveau augmenté en 2015. Les exportations ont légèrement reculé.

Production et utilisation de produits laitiers dans l'UE-15 et l'UE-28

(1.000 tonnes)	1995 UE-15	2005 UE-25	2013 UE-28	2014 UE-28	(1)	2015 UE-28	(2)	%15/14 UE-28	2016	(2)
BEURRE										
Production (a)	1.827	2.137	2.090	2.190		2.265		3,4	2.220	
Importations	72	86	42	50		24		-52,0	25	
Exportations	228	342	128	148		185		25,0	180	
Modification des stocks	-32	-59	+100	+120		+120		0,0	+180	
Utilisation	1.703	1.940	2.014	2.072		2.104		1,5	2.025	
- consom. non subventionnée	1.219	1.462	2.014	2.072		2.104		1,5	2.025	
- consom. subventionnée	484	478	0	0		0		0,0	0	
FROMAGE										
Production (b)	6.607	8.584	9.584	9.678		9.808		1,3	9.900	
Importations	84	103	75	77		61		-20,8	50	
Exportations	528	546	788	721		720		-0,1	700	
Extra - fromage fondu		+262	+245	+225		+220		-2,2	200	
Utilisation	6.153	8.402	9.116	9.288		9.419		1,4	9.430	
CONCENTRE										
Production	1.300	1.181	1.140	1.165		1.140		-2,1	-	
Importations	0	1	1	1		1		0,0	-	
Exportations	338	200	251	302		334		10,6	-	
Modification des stocks	+5	0	0	0		0			-	
Utilisation	957	982	890	864		807		-6,6	-	
POUDRE DE LAIT NON ECREME										
Production	946	858	790	814		806		-1,0	780	
Importations	8	2	3	1		4		300,0	3	
Exportations	596	490	374	390		390		0,0	360	
Modification des stocks	+5	0	-10	0		-10		-	0	
Utilisation	353	370	429	425		411		-3,3	423	
POUDRE DE LAIT ECREME										
Production	1.270	1.114	1.222	1.551		1.652		6,5	1.770	
Importations	43	7	5	2		3		50,0	5	
Exportations	376	194	407	648		684		5,6	650	
Modification des stocks	-100	-43	0	+18		+60		233,3	+225	
Utilisation	1.036	970	783	800		860		7,5	900	
- consom. non subventionnée	442	600	663	680		720		5,9	740	
- aliments-veaux	594	370	120	120		140		16,7	160	
LAIT DE CONSOMMATION										
Production (b)	29.763	33.497	31.828	31.638		31.244		-1,2	-	
Importations	—	1	20	8		1		-87,5	-	
Exportations	—	104	373	448		603		34,6	-	
Consommation	—	33.295	31.475	31.198		30.642		-1,8	-	
PRODUITS FERMENTES										
Production (b)	—	9.577	9.462	9.311		9.416		1,1	-	
Importations	—	10	8	7		5		-28,6	-	
Exportations	—	61	175	159		155		-2,5	-	
Consommation	—	9.526	9.295	9.159		9.267		1,2	-	

(1) Provisoire/Estimation

(2) Estimation

(a) Y compris butteroil, converti en beurre

(b) Y compris lait battu

—: non disponible

Source: AMI/ZMP

2.2.4. Le taux d'auto-provisionnement continue d'augmenter

En 2013, le taux d'auto-provisionnement en lait de l'UE avait reculé pour la première fois en 6 ans. Ceci s'expliquait essentiellement par la forte hausse de la consommation intérieure et le recul des exportations. En 2014 et 2015, on observe une nette augmentation du taux d'auto-provisionnement. En 2015, les livraisons de lait supplémentaires se sont élevées à 3,3 milliards de kg. La consommation intérieure a augmenté de 2 milliards de kg d'équivalents lait. Les exportations n'ont augmenté que de 0,5 milliard de kg, tandis que les importations ont diminué de 0,1. En outre, les stocks ont augmenté d'environ 0,7 milliard de kg de lait.

Au cours de ces 8 dernières années, soit la période 2007-2015, la collecte de lait a augmenté de 18,6 milliards de kg. Parmi ce volume, 10,7 milliards de kg supplémentaires ont été consommés dans l'UE. En même temps, les exportations ont aussi augmenté de 5,1 milliards de kg. En outre, les importations ont reculé de 2,1 milliards de kg d'équivalents lait. En 8 ans, le taux d'auto-provisionnement a augmenté de 109 à 114 %.

Bilan laitier UE

en 1.000 tonnes	2007 UE-25	2010 UE-27	2011 UE-27	2013 UE-27	2014 UE-27 (2)	2015 UE-27 (2)
Livraisons de lait	133,1	135,7	138,9	141,9	148,4	151,7
Import (1)	3,0	1,4	1,0	1,1	1,0	0,9
Export (1)	13,3	14,9	16,0	15,5	17,9	18,4
Variation de stock (1)	+0,7	-2,0	-0,8	-0,2	0,7	1,4
Consommation (1)	122,1	124,2	124,7	127,7	130,8	132,8
Consommation par habitant	246,5	248,9	249,3	252,7	258,2	261,4
Taux d'auto-provisionnement (%)	109,2	109,3	111,4	111,2	113,4	114,2

(1) En équivalents lait

(2) Provisoire / estimation

Source : AMI

2.2.5. Politique laitière

En 1992, les ministres de l'agriculture de l'UE avaient décidé de réformer radicalement la politique agricole européenne. La politique de marché et de prix, qui garantissait des prix plus élevés dans l'UE que sur le marché mondial, a été remplacée par une politique de prix plus faibles, orientés sur le marché (mondial), complétés par des aides directes au revenu. La réforme a débuté en 1992 avec le secteur des céréales et celui de la viande bovine. Ce n'est qu'en 2003 que cette réforme fondamentale de la politique est intervenue dans le secteur laitier via l'accord de Luxembourg.

2.2.5.1. La réforme de Luxembourg de 2003

Le 26 juin 2003, le Conseil agricole de l'UE a décidé de réformer radicalement la politique laitière européenne. Le MTR comprenait notamment les importants éléments suivants:

- Baisse des prix d'intervention
- Limitation de l'intervention publique pour le beurre et la poudre de lait écrémé
- Prolongation des quotas jusqu'au 31 mars 2015 et majoration
- Compensation de revenu pour les producteurs laitiers, dé耦lée à partir du 31.03.2007
- ...

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé.

Prix d'intervention apd (euro/100 kg)	Réforme	
	Beurre	PLE
01.07.1995	328,20	205,52
01.07.2004	305,23	195,24
01.07.2005	282,44	184,97
01.07.2006	259,52	174,69
01.07.2007	246,39	174,69
Index 01.07.2007 (01.07.03 = 100)	75,1	85,0

Les prix d'intervention pour le lait écrémé en poudre repris au tableau ci-dessus sont valables pour une teneur minimale en matière protéique fixée à 35,6 % de l'extrait sec non gras. Au 1er janvier 2008, la Commission a autorisé une standardisation à 34 % de la teneur en protéines des poudres de lait et la qualité d'intervention a été fixée à ce niveau. Par conséquent, le prix d'intervention pour le lait écrémé en poudre a été adapté à 169,80 euros.

La garantie de prix offerte par le mécanisme d'intervention est limitée dans le temps et à des quantités précises.

Le mécanisme d'intervention pour le beurre est instauré de la même façon que pour la poudre de lait écrémé:

- Un plafond est fixé et une fois ce plafond atteint, soit l'intervention est arrêtée, soit un système d'adjudications permettant d'abaisser davantage le prix d'intervention est instauré.
- La période d'intervention est limitée : 1er mars – 31 août.

Depuis 2008, le plafond pour l'achat de beurre en intervention s'élève à 30.000 tonnes. Le beurre est acheté à 90 % seulement du prix d'intervention. Le plafond pour la poudre de lait écrémé est maintenu à 109.000 tonnes.

Vu la mauvaise situation du marché laitier en 2009, la Commission a décidé de prolonger l'intervention publique pour le beurre et la poudre de lait écrémé après le 31 août 2009. Mais en raison de l'absence du Parlement européen (due aux élections), ceci est intervenu en deux étapes. Un premier Règlement a été accepté dans l'extrême urgence. Celui-ci prolongeait l'intervention de 3 mois, du 1er septembre au 30 novembre 2009. En novembre 2009, un deuxième Règlement a été publié, il prolongeait la période d'intervention 2009 pour le beurre et la poudre de lait écrémé jusqu'au 28 février 2010, soit la date d'ouverture de la période d'intervention 2010. Ce Règlement prévoit aussi la possibilité d'une nouvelle prolongation via une procédure d'adjudication publique, après le 31 août 2010, au besoin jusqu'au 28 février 2011.

Prolongation et majoration des quotas laitiers

La Réforme de Luxembourg a prolongé les quotas de 7 campagnes, à savoir jusqu'au 31.03.2015. Les quotas seront ensuite supprimés. Pour les vieux Etats membres, la Réforme a prévu 3 majorations annuelles du quota total (livraisons aux laiteries et vente directe) de 0,5 % et ce, à partir du 1er avril 2006. En mars 2008, le Conseil a décidé d'augmenter à nouveau le quota de tous les Etats membres à raison de 2 %.

Le prix indicatif du lait ayant été supprimé, le superprélèvement ne peut plus être défini comme un pourcentage du prix indicatif et le montant de ce prélèvement doit être fixé séparément. Le superprélèvement s'élève à 27,83 euros/100 kg depuis 2007.

2.2.5.2. Le Health Check en 2008

En instaurant le Health Check, l'UE souhaitait évaluer si la politique était toujours sur la bonne voie et s'il était possible de la simplifier et de la moderniser. Un accord sur le Health Check de la Politique Agricole Commune a été atteint le 20 novembre 2008. Les principaux éléments concernant le secteur laitier sont repris ci-dessous.

- "Soft landing" : afin de préparer la sortie du régime des quotas laitiers (disparition prévue en 2015), une augmentation du quota laitier européen de 1 % par an en 2009, 2010, 2011, 2012 et pour la campagne 2013/2014 a été acceptée.
- Evaluations intermédiaires : 2 rapports intermédiaires de la Commission évalueront la situation du secteur au plus tard en décembre 2010 et décembre 2012. Dans le cadre de ces évaluations, l'élargissement du quota pourra être revu.
- Réduction de moitié du coefficient de correction matière grasse : à partir de la campagne 2009/2010, le coefficient de correction MG est réduit de 0,18 à 0,09 pour les producteurs laitiers dont la teneur moyenne en MG des livraisons est supérieure à la référence. Pour les autres, le coefficient de 0,18 reste inchangé.
- Aide au stockage privé du beurre : le système actuel est maintenu. Un système d'adjudication ne sera pas mis en place.
- Les mesures d'intervention en vigueur dans le secteur laitier sont maintenues. Les quantités maximales ont été fixées à 30.000 tonnes pour le beurre et 109.000 tonnes pour la poudre de lait écrémé.

2.2.5.3. Le paquet laitier

Le paquet laitier UE est entré en vigueur en 2012. Le paquet laitier a vu le jour suite au mécontentement exprimé par la production laitière, suite aux très mauvais prix du lait des 3 premiers trimestres 2009. Les ministres de l'agriculture ont décidé en octobre 2009 de constituer un groupe d'experts de haut niveau chargé d'élaborer des solutions à plus long terme.

En dépit des nombreuses dissensions entre les Etats membres, le groupe d'experts de haut niveau a formulé ses recommandations en juin 2010. Les principales sont:

- Promouvoir l'utilisation de contrats: afin de mieux aligner l'offre sur la demande
- Octroi aux groupements de producteurs d'une exception à la législation sur la concurrence dans le but de renforcer la capacité de négociation des producteurs laitiers
- Promotion d'organisations interprofessionnelles
- Rendre le marché plus transparent

Le paquet laitier reprend finalement les éléments suivants :

1. Les Etats membres peuvent décider d'imposer l'utilisation de contrats lors de la vente de lait cru à l'industrie laitière. Dans ce cas, il est obligatoire d'inclure une série d'éléments dans le contrat, comme la durée, le volume et la qualité et le calendrier des livraisons. Le prix du lait doit aussi figurer dans le contrat sous la forme, soit d'un prix statique établi, soit d'un prix variable en fonction d'une série de facteurs énumérés dans le contrat, comme les indicateurs de marché par exemple. Tous les éléments du contrat sont négociés librement.
2. Par le biais des groupements de producteurs, plafonnés à 33 % de la production laitière nationale ou à 3,5 % de la production laitière européenne, les producteurs laitiers peuvent négocier ensemble le prix du lait. Cette exception importante à la législation sur la concurrence permet aux producteurs laitiers d'acquérir une plus grande capacité de négociation. Ces groupements de producteurs doivent être préalablement reconnus par les autorités.
3. Promouvoir la création d'organisations interprofessionnelles. Ces dernières renferment au moins 2 maillons de la chaîne, qui est composée des producteurs laitiers, de l'industrie laitière, du secteur de la distribution et des consommateurs. Elles peuvent collecter des informations de marché, établir des contrats standards, mener des campagnes de promotion générique,
4. Les acheteurs du lait sont obligés de communiquer mensuellement aux autorités le volume de lait acheté. C'est déjà le cas actuellement dans le cadre du régime des quotas laitiers.

La proposition de la Commission renferme une exception pour les coopératives qui sont en fait des organisations de producteurs. Dans l'UE, les coopératives assurent la collecte et la transformation d'environ 58 % du lait.

L'industrie laitière peut accepter le principe des organisations interprofessionnelles de même que la transparence de marché proposée. L'industrie laitière est favorable à des contrats, mais sur une base volontaire. En même temps, elle estime qu'une standardisation à l'extrême des contrats est beaucoup trop contraignante sur le plan légal. L'assortiment de produits laitiers, les clients et les zones de vente des groupes laitiers divergent tellement qu'une standardisation des contrats est impossible et aurait un effet paralysant. L'industrie laitière est critique à l'égard d'un renforcement de la capacité de négociation pour les producteurs laitiers dans la

mesure où on ne prévoit pas une meilleure capacité de négociation pour l'industrie laitière par rapport à ses clients:

- Les rapports de concurrence ne peuvent être perturbés.
- L'industrie laitière est elle-même confrontée à une clientèle fortement concentrée. La proposition de la Commission ne porte que sur les 2 premiers maillons de la chaîne. En outre, les hommes politiques veulent garantir en permanence les prix les plus bas possible au consommateur et tolèrent la position de force du secteur du détail. L'industrie laitière risque de se retrouver coincée entre le marteau et l'enclume: d'un côté, des prix plus élevés pour les producteurs laitiers et, de l'autre, des bas prix au consommateur.
- Les entreprises laitières qui veulent construire une plus grande capacité de négociation avec leurs clients via la concentration doivent se soumettre aux règles strictes des autorités nationales et européennes de la concurrence.

2.2.5.4. Mise en œuvre du Paquet laitier dans notre pays

Le Paquet laitier est une compétence régionale. Dans les 2 régions, les Arrêtés Gouvernementaux et les Arrêtés ministériels qui fixent les modalités d'application du Paquet laitier ont été publiés en 2013. Les contrats sont volontaires dans les 2 régions et la loi impose en même temps une série de conditions auxquelles les organisations de producteurs doivent répondre pour être reconnues. En Flandre, le nombre minimal de membres d'une organisation de producteurs est de 40 personnes, il est de 10 personnes pour la production laitière biologique. En Wallonie, une organisation de producteurs doit compter au minimum 20 membres pour être reconnue.

En Flandre, 2 organisations de producteurs sont à ce jour officiellement reconnues, en Wallonie aucune.

2.2.5.5. La politique agricole réformée après 2014

Fin juin 2013, le Conseil des ministres de l'agriculture, le Parlement UE et la Commission UE sont parvenus à un accord politique sur une réforme de la politique agricole dans l'UE. Les nouveaux textes ont été publiés en décembre 2013. La réforme se compose de 4 grands volets:

1. Les aides directes au revenu: convergence entre les Etats membres, verdissement, jeunes agriculteurs, agriculteurs actifs.
2. Mesures de marché
3. Développement rural
4. Dispositions horizontales et financières

Une proposition du Parlement UE visant à introduire une forme de limitation de la production dans le secteur laitier lors de périodes difficiles n'a pas été retenue. Tous les éléments du Paquet laitier ont été intégrés à la politique agricole réformée. L'accord renferme une nouveauté : l'élargissement des règles dans le secteur laitier pour les organisations de producteurs et les organisations interprofessionnelles devient possible.

Une modification majeure est apportée aux mesures de marché de la politique laitière : le stockage privé du beurre ne va plus de soi. La Commission décidera chaque année si le stockage privé aura lieu ou non. L'accord prévoit aussi un stockage privé facultatif pour la poudre de lait écrémé.

Les mesures en matière de stocks publics et de rachat (intervention) sont maintenues, de même que le niveau des prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Le plafond pour l'achat de beurre en intervention est relevé de 30.000 à 50.000 tonnes.

2.2.5.6. Reprise de la formation de stocks publics

Après le démantèlement complet des stocks d'intervention de poudre de lait écrémé intervenu en 2006, les stocks de beurre avaient pu être réduits à zéro en 2007. Les stocks d'intervention sont restés vides durant les 12 mois de 2008. Cette situation était très exceptionnelle: 2008 a été la première année sans offre à l'intervention depuis 10 ans et la première année sans stocks publics depuis plus de 25 ans. Début 2009, du beurre puis de la poudre de lait ont été à nouveau stockés dans le cadre de l'intervention publique. Alors que les stocks de beurre avaient été démantelés dès 2010, cela a duré jusque 2012 pour la poudre de lait écrémé.

De la poudre de lait écrémé est à nouveau offerte à l'intervention depuis juillet 2015. A la fin de l'année 2015, les stocks publics de **poudre de lait écrémé** s'élevaient à 29.000 tonnes. En avril 2016, la limite maximale de 109.000 tonnes a été atteinte. Après une adjudication, la décision du Conseil de l'agriculture de doubler temporairement les limites est entrée en vigueur le 19 avril. 218.000 tonnes peuvent donc être prises à l'intervention à un prix fixe pour la poudre de lait écrémé. On prévoit que ce volume sera atteint fin mai 2016. Ensuite, la procédure via adjudications entrera à nouveau en vigueur.

Aperçu des stocks publics de poudre de lait écrémé

(en 1.000 tonnes)	2000	2005	2011	2013	2014	2015
Stocks au 1er janvier	180,0	62,8	191,0	0,0	0,0	0,0
Achetés	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	30,0
Vendus	180,0	58,1	137,0	0,0	0,0	1,0
Stocks au 31 décembre	0,0	7,6	54,0	0,0	0,0	29,0

A partir de 1995: EU-15; à partir de 2004: EU-25
Source: Office de l'Élevage/Commission européenne

Les stocks publics de **beurre** avaient été intégralement démantelés en 2007. La nouvelle réglementation d'achat est applicable depuis la réforme. A partir du 1er mars, il est possible d'acheter à 90 % du prix d'intervention avec une limite de 50.000 tonnes et une période d'achat limitée au 1^{er} mars - 31 août. Une fois le plafond atteint, la Commission peut procéder à l'achat via la procédure d'adjudication.

En 2015, aucun volume de beurre n'a été présenté à l'intervention. Ici aussi, le doublement temporaire de la limite, à savoir de 50.000 à 100.000 tonnes, court depuis le 19 avril 2016. En 2016, aucun volume de beurre n'a été offert à l'intervention jusqu'à la date de la rédaction du présent rapport, à savoir fin mai.

Aperçu des stocks publics de beurre

(en 1.000 tonnes)	2000	2005	2011	2013	2014	2015
Stocks au 1er janvier	54,9	160,4	2,0	0,0	0,0	0,0
Achetés	42,1	36,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Vendus	33,4	75,7	1,0	0,0	0,0	0,0
Stocks au 31 décembre	63,6	121,1	1,0	0,0	0,0	0,0

A partir de 1995: EU-15; à partir de 2004: EU-25
Source: Office de l'Élevage/Commission européenne

Les stocks privés ont rencontré un succès assez important ces dernières années.

Pour atténuer les effets de l’embargo russe, la Commission a décidé d’ouvrir le stockage privé durant toute l’année et de l’élargir à la poudre de lait écrémé.

Stockage privé de beurre (fin de mise en dépôt)

(1.000 tonnes)	UE	Belgique
1986	164	20
1991	116	41
1992	192	34
1993	162	20
1994	166	25
1995	146	16
1996	202	22
1997	139	19
1998	176	16
1999	198	24
2000	180	27
2001	207	23
2002	172	19
2003	175	19
2004	126	17
2005	147	18
2006	118	17
2007	124	11
2008	161	13
2009	138	14
2010	83	8
2011	106	10
2012	131	11
2013	89	8
2014	21	3
2015	141	11
15/05/2016	80	6

A partir de 1995: EU-15; à partir de 2004: EU-25
Source: Commission européenne

Stock privé de poudre de lait écrémé

(1.000 tonnes)	UE	Belgique
2014	17	0
2015	52	4
15/05/2016	21	5

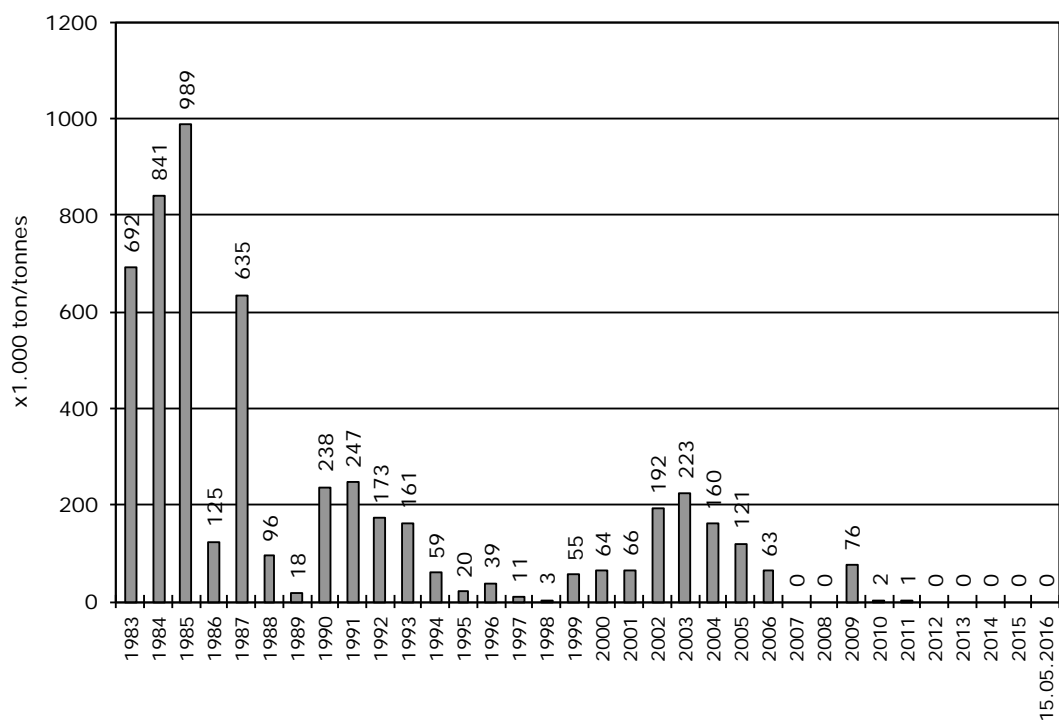
Source: Commission européenne

Achats à l'intervention pratiqués par l'UE

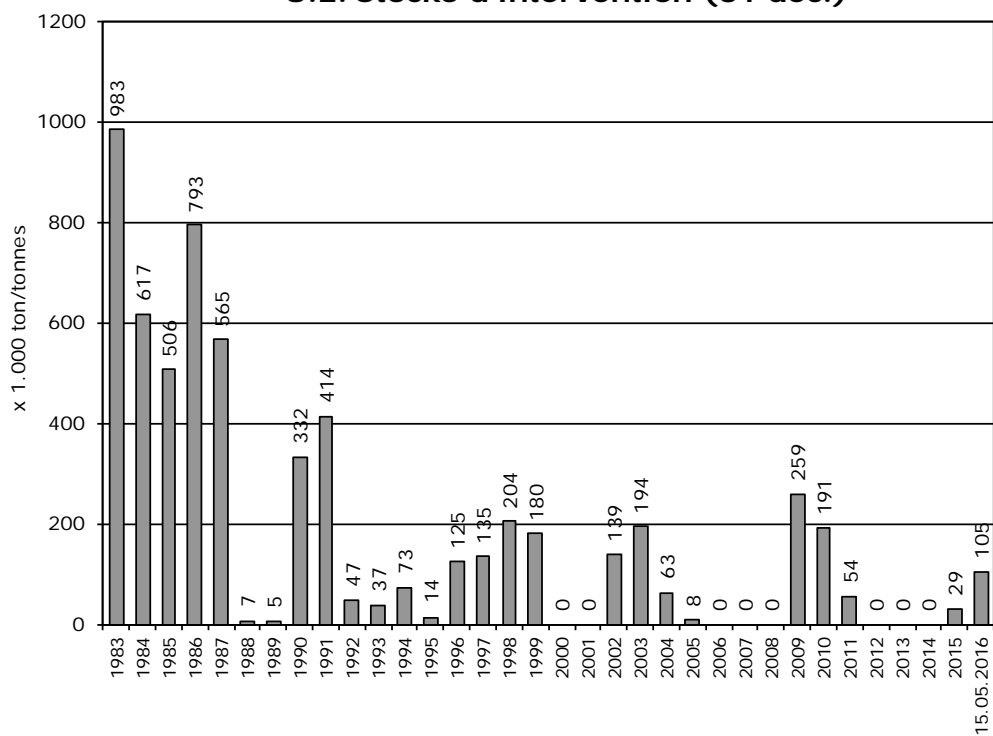
(1.000 tonnes)	Beurre	Poudre de lait écrémé
1986	655,0	602,0
1987	368,0	54,0
1988	25,0	0,0
1989	0,0	0,0
1990	250,0	337,0
1991	174,0	199,0
1992	48,0	0,0
1993	32,0	11,0
1994	21,0	59,0
1995	0,1	0,0
1996	40,0	127,0
1997	3,0	34,0
1998	2,9	102,6
1999	54,4	93,2
2000	44,1	0,0
2001	38,9	0,0
2002	159,8	152,8
2003	41,1	111,8
2004	29,8	21,3
2005	36,4	5,3
2006	61,7	1,1
2007	0,4	0,0
2008	0,0	0,0
2009	83,2	282,6
2010	0,0	0,0
2011	0,0	0,0
2012	0,0	0,0
2013	0,0	0,0
2014	0,0	0,0
2015	0,0	30,0

Source: Commission européenne

Boter/Beurre
E.U.-Interventievoorraad (31 dec.)
U.E. Stocks d'intervention (31 déc.)



Mager Melkpoeder/Lait écrémé en poudre
E.U. Interventievoorraad (31 dec.)
U.E. Stocks d'intervention (31 déc.)



2.2.5.7. Dépenses laitières

Les dépenses effectuées pour le secteur laitier en 2015 sont très faibles. Il n'y a pas eu de restitutions ni de mesures de soutien interne du marché, à l'exception du programme lait scolaire et du stockage privé pour le beurre et la poudre de lait écrémé. On peut y ajouter l'intervention pour la poudre de lait écrémé depuis août.

Les budgets pour le futur sont extrêmement faibles. Ceci est dû au fait que les aides ont pris la forme d'aides directes au revenu. Depuis 2008, les mesures d'aides au revenu ne sont plus reprises dans le budget laitier en raison du découplage des aides.

En ce qui concerne 2016, un montant de 460 millions d'euros a été repris sous le poste "autres". Il s'agit, d'une part, d'une aide de crise de 430 millions d'euros, qui est aussi destinée à d'autres secteurs et, d'autre part, de 30 millions d'euros d'aide humanitaire.

Budget laitier UE

	Dépenses UE-25	Dépenses UE-27	Dépenses UE-27	Dépenses UE-27	Dépenses UE-27	Budget UE-27
(millions Ecu/Euro)	2005	2011	2013	2014	2015	2016
TOTAL	2.610	5	70	71,7	96,4*	567
dont						
Restitutions beurre et butteroil	513	0	0	0	0	0
Restitutions PDL écrémé	67	0	0	0	0	0
Restitutions fromage	159	0	0	0	0	0
Restitutions autres prod. laitiers	401	5,4	0,1	0	0	0
Total des restitutions	1.140	5,4	0,1	0	0	0
Poudre de lait écrémé - stockage	-59	-73	0	0	0,73	17
Autres mesures PDL écrémé	283	—	0	0	0	0
Total aide interne lait écrémé	224	-73	0	0	0,73	17
Stockage privé de beurre	30	8,3	7,1	4,1	2,7	15
Stockage public de beurre	-26	0	0	0	0	0
Autres mesures beurre	283	0	0	0	0	0
Total aide interne beurre	227	8,3	7,1	4,1	2,7	15
Stockage fromage	31	0	0	0	0	-
Lait scolaire	64	64,2	63,2	67,6	73,3	75
Autres	2	0	0,1	0	42	460
Recettes	-447	—	-80,2	-48,3	-409,6	-810
Paiements directs	943	—	—	—	—	—
Paiements supplémentaires (1)	426	—	—	—	—	—
Total excl. paiements directs	1.369	—	—	—	—	—

(1) Enveloppe nationale

* : budget

—: non disponible

Source: Commission européenne

Part du secteur laitier dans les dépenses agricoles de l'UE

(millions Ecu/Euro)	Dépenses laitières	Dépenses agriculture	Part laitière (%)
1984	5.442	18.331	29,7
1989	4.987	26.076	19,1
1990	4.956	26.831	18,5
1991	5.637	32.222	17,5
1992	4.007	31.871	12,6
1993	5.222	34.975	14,9
1994	4.259	32.970	12,9
1995	4.038	33.376	12,1
1996	3.582	34.521	10,4
1997	3.104	40.675	7,6
1998	2.706	38.748	7,0
1999	2.597	39.541	6,6
2000	2.644	40.395	6,5
2001	1.988	42.083	4,7
2002	2.435	43.233	5,6
2003	2.872	44.412	6,5
2004 (1)	2.061	44.761	4,6
2005 (1)	2.610	52.958	4,9
2006 (1)	2.527	54.226	4,7
2007 (2)	638	52.026	1,2
2008 (2)	148	54.972	0,3
2009 (2)	371	52.191	0,7
2010 (2)	529	55.142	1,0
2011 (2)	5	55.916	0,0
2012 (2)	91	55.699	0,2
2013 (2)	70	58.467	0,1
2014	72	57.775	0,1
2015 (*)	96	57.285	0,2
2016 (3) (*)	567	-	-

(1) Pour UE-25

(2) Pour UE-27

(3) Incl. enveloppe mesures de crise de 430 mio euro, destinée aussi à d'autres secteurs

(*) Provisoire

Source: Commission européenne

2.3. BELGIQUE

2.3.1. Davantage de vaches laitières

L'évolution à la hausse de l'effectif de vaches laitières, observée depuis 2012, s'est poursuivie en 2015. L'augmentation s'est élevée à 1,5 % au niveau national tandis que, dans le même temps, le nombre de vaches allaitantes diminuait de -0,9 %. Cette évolution globale masque cependant des développements variables selon les régions. La Flandre a ainsi vu son cheptel laitier croître de 4,0 % alors qu'il baissait à nouveau en Wallonie (-2,1 %) après une stabilisation en 2014. En 30 ans, le nombre de vaches laitières s'est réduit de moitié en Belgique.

Nombre de vaches et de détenteurs laitiers selon les régions

	1984	2000	2005	2014	2015	% 15/14
a) BELGIQUE						
Vaches laitières	993.871	593.788	522.906	499.926	507.390	1,5
Vaches allaitantes	<u>160.566</u>	<u>508.857</u>	<u>483.276</u>	<u>449.114</u>	<u>444.970</u>	<u>-0,9</u>
TOTAL	1.154.437	1.102.645	1.006.182	949.040	952.360	0,3
Producteurs laitiers	47.053	17.639	15.181	-	-	-
Expl. avec vaches allaitantes	14.729	22.766	20.756	-	-	-
b) FLANDRE						
Vaches laitières	533.875	327.067	292.958	292.493	304.304	4,0
Vaches allaitantes	<u>43.438</u>	<u>182.913</u>	<u>176.354</u>	<u>183.051</u>	<u>182.143</u>	<u>-0,5</u>
TOTAL	577.313	509.980	469.312	475.544	486.447	2,3
Producteurs laitiers	27.663	9.961	8.862	-	-	-
Expl. avec vaches allaitantes	7.004	11.927	11.245	-	-	-
c) WALLONIE						
Vaches laitières	459.831	266.657	229.948	207.151	202.825	-2,1
Vaches allaitantes	<u>117.106</u>	<u>325.880</u>	<u>306.922</u>	<u>265.992</u>	<u>262.715</u>	<u>-1,2</u>
TOTAL	576.937	592.537	536.870	473.143	465.540	-1,6
Producteurs laitiers	19.382	7.676	6.316	-	-	-
Expl. avec vaches allaitantes	7.722	10.836	9.507	-	-	-
d) REGION BRUXELLOISE						
Vaches laitières	165	64	71	282	261	-7,4
Vaches allaitantes	<u>22</u>	<u>64</u>	<u>63</u>	<u>71</u>	<u>112</u>	<u>57,7</u>
TOTAL	187	128	134	353	373	5,7
Producteurs laitiers	10	2	3	-	-	-
Expl. avec vaches allaitantes	3	3	4	-	-	-

Source: SPF Economie/DGSIE, sur base des données Sanitel à partir de 2013

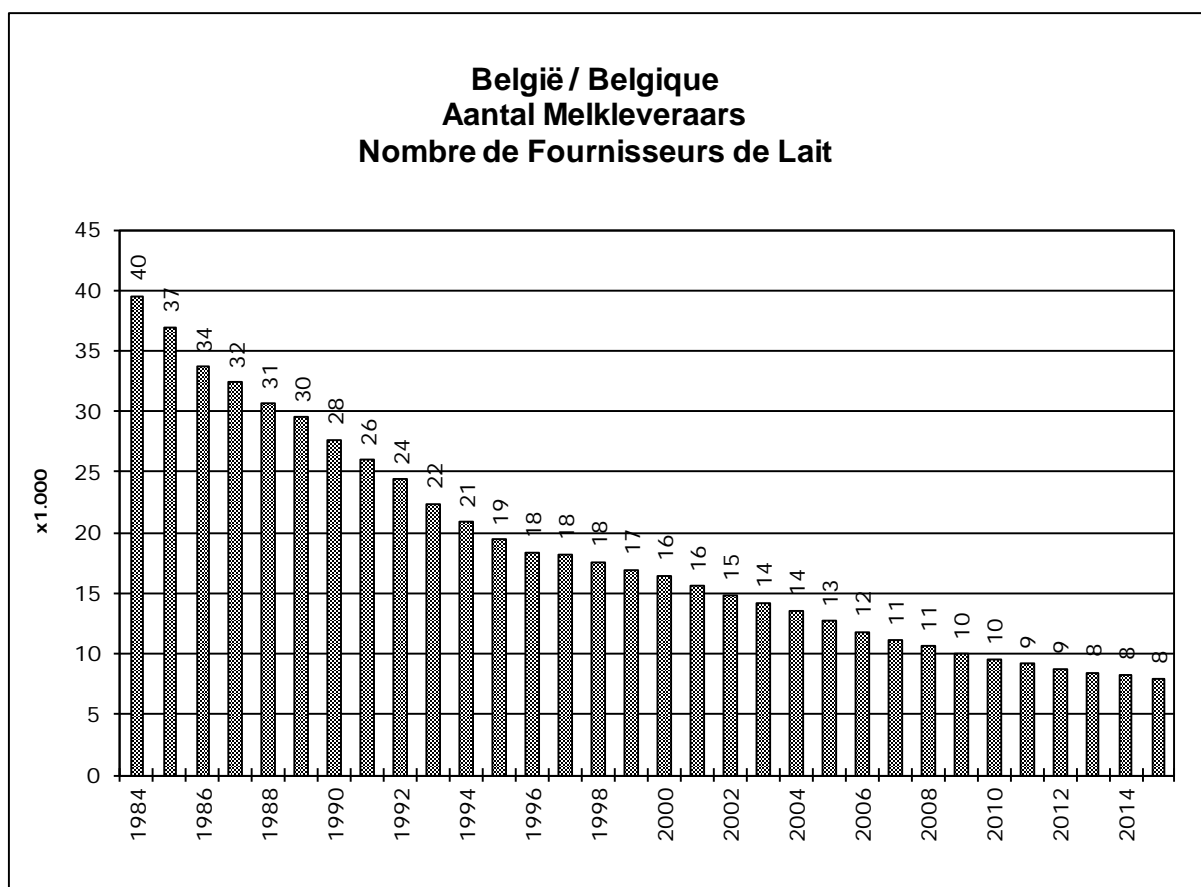
- : non disponible

2.3.2. Recul du nombre de producteurs laitiers

Le nombre de fournisseurs laitiers n'échappe pas à la tendance à la baisse qui touche le secteur agricole depuis des années et a reculé de 4 % en 2015.

	Flandre	Wallonie	Belgique
Décembre 2014	4.916	3.335	8.251
Décembre 2015	4.759	3.151	7.910
Différence (%)	-3,2	-5,5	-4,1
Avril 2015	4.844	3.282	8.126
Avril 2016	4.680	3.128	7.808
Différence (%)	-3,4	-4,7	-3,9

Selon les statistiques mensuelles des Organismes Interprofessionnels relatives à la qualité du lait, 7.910 fournisseurs de lait étaient encore en activité fin 2015, dont 60 % en Flandre et 40 % en Wallonie. En 2015, le recul du nombre de fournisseurs laitiers au niveau de la Belgique (-4,1 %) est reparti à la hausse, après les signes de ralentissement observés en 2014 et 2013 (-2,6 et -3,0%). Contrairement aux années précédentes, des disparités régionales apparaissent en 2015. Ainsi, le rythme de disparition des exploitations laitières s'établit à -3,2 % en Flandre alors qu'il s'élève à -5,5 % en Wallonie. L'écart se réduit au début de 2016 mais reste néanmoins présent.



2.3.3. Ralentissement de la hausse des livraisons de lait

En 2015, l'évolution des livraisons de lait s'est maintenue à la hausse, à un taux de 2,9 %, c'est-à-dire nettement inférieur à la croissance historique de 5 % observée l'année précédente. Ce ralentissement intègre notamment le coup de frein à la production donné par le secteur au cours du premier trimestre 2015 afin d'éviter le superprélèvement. Cela n'a cependant pas suffi, et la campagne 2014-2015 s'est soldée par un dépassement de quota de 2,2 %, soit 76 millions de litres. Le superprélèvement dû par la Belgique s'est élevé à 21,8 millions d'euros.

Depuis 2006, les livraisons de lait dans notre pays ont augmenté de 22 %.

Les livraisons de lait ont évolué comme suit:

	(1.000 l)	%		(1.000 l)	%
1985	3.054.893	-	2000	2.945.392	1,6
1986	3.171.685	3,8	2001	2.937.807	-0,3
1987	3.040.941	-4,1	2002	2.968.894	1,1
1988	2.958.442	-2,7	2003	2.956.094	-0,4
1989	2.995.901	1,3	2004	2.968.838	0,4
1990	2.905.869	-3,0	2005	2.936.593	-1,1
1991	2.877.111	-1,0	2006	2.924.949	-0,4
1992	2.870.287	-0,2	2007	3.008.685	2,9
1993	2.863.430	-0,2	2008	2.998.543	-0,3
1994	2.902.363	1,4	2009	3.098.002	3,3
1995	2.958.169	1,9	2010	3.214.434	3,8
1996	2.919.074	-1,3	2011	3.259.187	1,4
1997	2.883.155	-1,2	2012	3.222.409	-1,1
1998	2.939.022	1,9	2013	3.299.539	2,4
1999	2.898.094	-1,4	2014	3.464.609	5,0
			2015	3.563.796	2,9

Source: Ministères des Régions wallonne et flamande

2.3.4. Les livraisons moyennes dépassent les 450.000 litres

Evolution des livraisons de lait par fournisseur

	Fournisseurs		Livraisons moyennes	
	Nombre	Ecart par rapport à	Litres/an	Ecart par rapport à
	(1)	l'année précédente (%)		l'année précédente (%)
1980	45.392		64.855	
1984 (2)	39.554	-3,2	75.831	4,2
1990 (3)	27.702	-5,7	104.897	5,7
1992	24.380	-6,2	117.735	6,4
1993	22.406	-8,1	127.797	8,5
1994	20.838	-7,0	139.282	9,0
1995	19.410	-6,9	152.404	9,4
1996	18.375	-5,3	158.844	4,2
1997	18.194	-1,0	158.467	-0,2
1998	17.604	-3,2	166.952	5,4
1999	16.960	-3,7	170.878	2,4
2000	16.475	-2,9	178.780	4,6
2001	15.569	-5,5	188.696	5,5
2002	14.846	-4,6	199.979	6,0
2003	14.226	-4,2	207.796	3,9
2004	13.602	-4,4	218.265	5,0
2005	12.690	-6,7	231.410	6,0
2006	11.838	-6,7	247.081	6,8
2007	11.136	-5,9	270.176	9,3
2008	10.649	-4,4	281.579	4,2
2009	9.963	-6,4	310.951	10,4
2010	9.532	-4,3	337.226	8,4
2011	9.145	-4,1	356.390	5,7
2012	8.733	-4,5	368.992	3,5
2013	8.473	-3,0	389.418	5,5
2014	8.251	-2,6	419.902	7,8
2015	7.910	-4,1	450.543	7,3

(1) 1980-2000: chiffres mensuels moyens; à partir de 2001: situation au 31 décembre

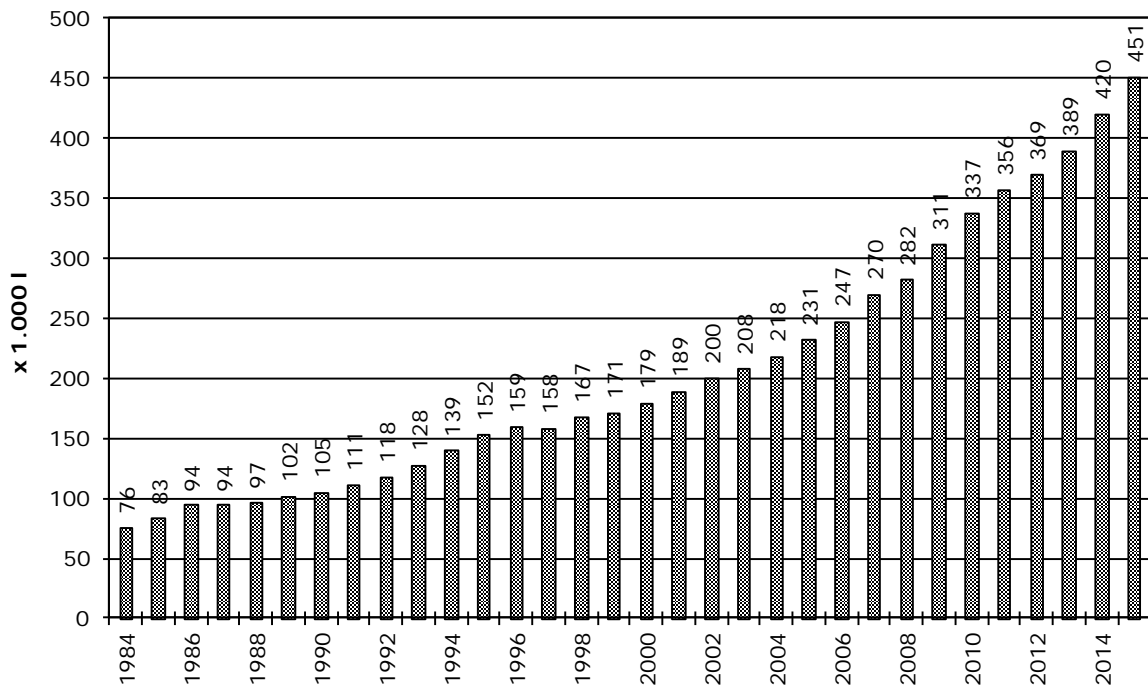
(2) 1984: Modification moyenne annuelle durant la période 1980-1984

(3) 1990: Modification moyenne annuelle durant la période 1984-1990

Source: OI, Résultats qualité

En 2015, le volume moyen livré par exploitation laitière a augmenté d'un peu plus de 7 % pour s'élever à 450.000 litres. Depuis 2000, les livraisons moyennes dans notre pays ont augmenté de 152 %. Cette évolution est le résultat d'une hausse des livraisons de lait de 21 % et d'un recul du nombre de fournisseurs laitiers de 52 %.

België / Belgique
Melklevering per Leveraar
Livraisons de Lait par Fournisseur



La teneur en matière grasse moyenne des livraisons de lait en 2015 a augmenté de 0,53 gramme par litre par rapport à l'année précédente et équivaut à 41,99 grammes. Cette augmentation, après 2 années de recul assez inhabituel, situe à nouveau ce critère sur une trajectoire qui peut être qualifiée de normale. La teneur protéique du lait a, quant à elle, augmenté de 0,09 grammes et s'élève à 35,05 g/litre.

Teneur en matière grasse et en protéine

	Teneur en m.g. (g/l)	Différence	Teneur protéique (g/l)	Différence
1984	36,88	0,10	32,63	0,04
1993	41,47	0,67	34,26	0,21
1994	41,46	-0,01	34,15	-0,11
1995	41,37	-0,09	34,15	0,00
1996	41,92	0,55	34,35	0,20
1997	41,97	0,05	34,41	0,06
1998	42,25	0,28	34,25	-0,16
1999	41,75	-0,50	34,14	-0,11
2000	41,95	0,20	34,20	0,06
2001	42,14	0,19	34,28	0,08
2002	42,15	0,01	34,41	0,13
2003	42,19	0,04	34,33	-0,08
2004	42,59	0,40	34,40	0,07
2005	42,12	-0,47	34,34	-0,06
2006	42,21	0,09	34,49	0,15
2007	41,97	-0,24	34,87	0,38
2008	41,97	0,00	34,70	-0,17
2009	42,15	0,18	34,49	-0,21
2010	42,23	0,08	34,90	0,41
2011	41,93	-0,30	34,83	-0,07
2012	42,29	0,36	34,96	0,13
2013	42,08	-0,21	34,96	0,00
2014	41,46	-0,62	34,93	-0,03
2015	41,99	0,53	35,02	0,09

Source: INS et Ministères des Régions wallonne et flamande

2.3.5. Les différences structurelles entre les régions et les provinces augmentent

Sur base de la répartition du quota laitier belge alloué pour les livraisons aux laiteries, il est possible de visualiser les grandes différences structurelles qui existent entre les exploitations au sein du secteur belge de la production laitière.

Il s'avère que 10,8 % de l'ensemble des détenteurs de quota possèdent encore un quota inférieur à 100.000 litres. Notons que cette année, les producteurs de la catégorie < 50.000 litres sont plus nombreux que l'année précédente. Néanmoins, de manière générale, ce groupe qui ne détient que 1,3 % du quota national disponible, est de moins en moins représenté. En revanche, un nombre croissant d'exploitations laitières (27,2 %) possèdent un quota supérieur à 500.000 litres. Ces exploitations disposent de 54,1 % du quota de livraison belge. Pour rappel, ces exploitations représentaient en 2014 25,7 % des exploitations et 50,8 % du quota national. La catégorie des exploitations de plus de 1.000.000 de litres représentait en 2015 4,2 % des producteurs belges. Ceux-ci détiennent 14,5 % du quota national. En 1 an, le nombre d'exploitations possédant plus de 1 million de litres est passé de 312 à 376.

Le cap des 500.000 litres est désormais la valeur charnière au-dessous de laquelle l'évolution du nombre d'exploitations diminue, tandis que le nombre d'exploitations augmente au-delà de cette valeur. Cette valeur charnière s'élevait encore à 200.000 litres en 2004/2005.

Répartition des quotas livraisons laiterie 2014-2015

Catégorie de quota (litres)	Producteurs		Quantité de lait	
	nombre	%	mio litres	%
< 50.000	492	5,5	10,4	0,3
50 - 99.999	470	5,3	35,8	1,0
100 - 199.999	1.618	18,2	243,9	7,1
200 - 299.999	1.532	17,2	379,0	11,0
300 - 399.999	1.341	15,1	467,0	13,5
400 - 499.999	1.017	11,4	452,7	13,1
500 - 599.999	798	9,0	434,3	12,6
600 - 699.999	534	6,0	345,3	10,0
700 - 799.999	308	3,5	229,5	6,6
800 - 899.999	243	2,7	206,1	6,0
900 - 999.999	162	1,8	153,1	4,4
> 1.000.000	376	4,2	501,3	14,5
> 500.000	2.421	27,2	1.869,6	54,1
TOTAL	8.891	100,0	3.458,4	100,0

Source: Ministères des Régions wallonne et flamande

Les chiffres des quotas moyens pour livraison à la laiterie par province nous permettent d'apprécier les différences structurelles entre celles-ci. Les exploitations laitières les mieux structurées avec le quota moyen le plus élevé se situent dans les provinces d'Anvers, de Limbourg et de Liège. Les structures d'exploitation les plus faibles se rencontrent dans les provinces du Hainaut, de Flandre occidentale et de Namur.

Le quota moyen pour les livraisons par exploitation continue à augmenter dans les 2 régions: +4,9 % en Flandre et +2,7 % en Wallonie par rapport à la campagne laitière 2013/2014. Les plus fortes hausses du quota moyen individuel sont enregistrées en provinces de Flandre orientale et d'Anvers (+4,9 %) et la plus faible en province de Brabant flamand (+0,7 %).

Ces dernières années, les livraisons de lait se sont de plus en plus écartées des valeurs de quota et rendaient de moins en moins compte de la taille des exploitations laitières.

Quota moyen livraisons laiterie (1)

(1.000 l)	2009/10	2013/14	2014/15	14/15 (2)
Anvers	441,5	547,0	573,9	146
Limbourg	403,5	499,4	507,3	129
Flandre orientale	288,8	357,4	371,9	95
Flandre occidentale	268,4	325,1	341,1	87
Brabant flamand	268,0	343,0	345,5	88
Flandre	320,1	394,1	413,4	105
Liège	385,2	457,7	471,7	120
Luxembourg	299,1	355,4	361,3	92
Namur	278,7	331,1	341,6	87
Brabant wallon	260,0	328,2	345,1	88
Hainaut	224,5	282,0	287,2	73
Wallonie	293,4	357,1	366,9	93
BELGIQUE	308,9	378,4	392,6	100

(1) Vente directe exclue

(2) Index BELGIQUE = 100

Source: Ministères des Régions wallonne et flamande

2.3.6. Le cap des 4 milliards de litres de lait transformés est atteint

Ces dernières années, le volume de lait transformé par l'industrie laitière en Belgique a fortement augmenté et le cap des 4 milliards de litres de lait a été atteint en 2015. La hausse de près de 100 millions de litres transformés est, cette année, et contrairement aux années précédente, uniquement attribuable à l'augmentation des livraisons de lait. En effet, malgré une intensification des volumes échangés sur le marché en 2015, le solde net des importations est strictement identique au volume de 520 millions de litres atteint en 2014.

Depuis 2006, la collecte de lait a augmenté de 22%, ce qui représente un volume supplémentaire de 640 millions de litres. Au cours de la même période, la hausse des importations nettes de lait s'est élevée à 370 millions de litres. Les volumes de lait transformés dans notre pays ont donc augmenté de plus de 1 milliard de litres en moins de 10 ans, soit une hausse de 32%. Cette forte progression permet à l'industrie laitière de valoriser des outils de transformation performants à des niveaux de production compétitifs, ce qui profite à l'emploi, aux exportations et à la balance commerciale.

Transformation de lait par l'industrie laitière

	Livraisons mio litres	Import vrac	Export vrac	Solde imp/exp	Transfor- mation
2006	2.925	486	336	150	3.075
2008	2.999	486	381	105	3.104
2010	3.214	552	508	44	3.258
2012	3.222	730	492	238	3.460
2013	3.300	760	300	460	3.760
2014	3.465	932	412	520	3.985
2015	3.564	1079	559	520	4.084

Source : Ministères de la Communauté flamande et wallonne et ZMB

2.3.7. Prix du lait 2015 baisse fortement

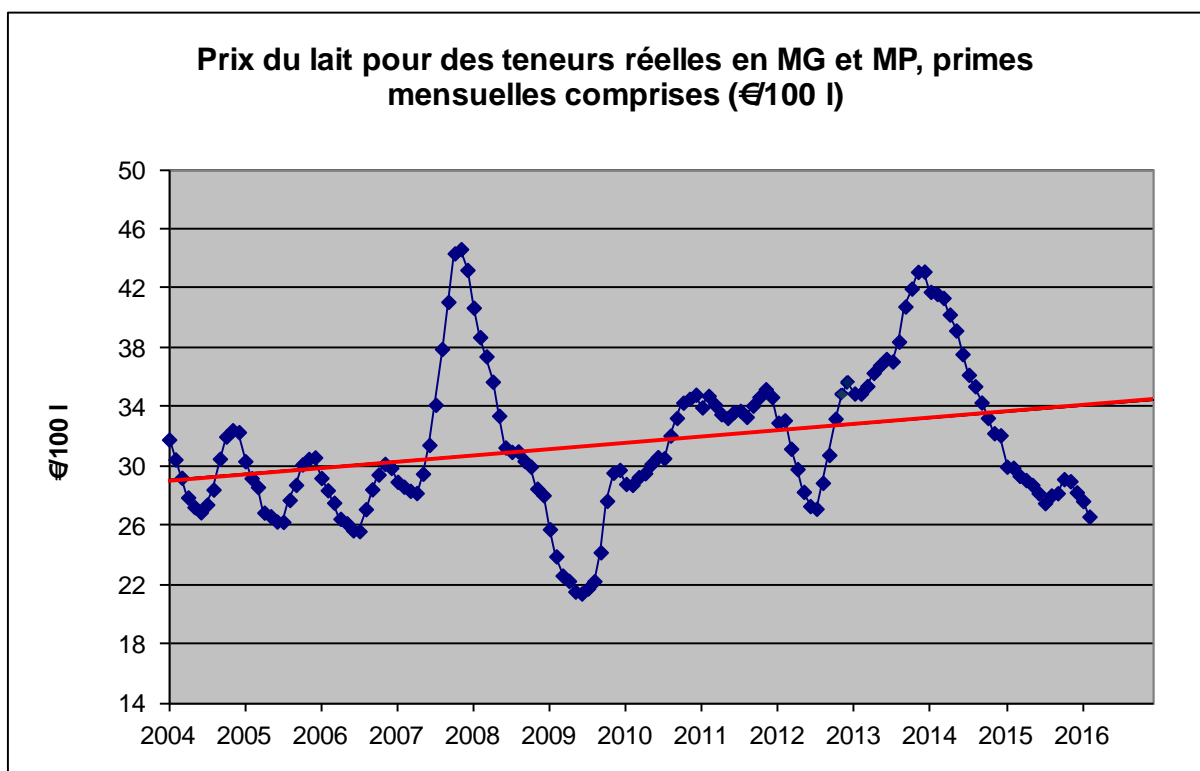
Selon l'enquête annuelle sur les prix du lait effectuée auprès des entreprises affiliées à la Fédération Générale des Laiteries Coopératives (FGLC), le prix réellement payé en 2015 (pour des teneurs réelles en matière grasse et en matière protéique, primes laiteries et paiements complémentaires inclus, hors TVA), pour du lait à 41,81 g de matière grasse par litre et à 35,01 g de matière protéique par litre, s'est élevé à 28,80 euros les 100 litres, soit une baisse de plus de 20 % par rapport aux prix payés en 2013 et 2014. En 2014, ce prix était de 37,35 euros les 100 litres pour du lait à 41,33 g de matière grasse par litre et à 34,90 g de matière protéique au litre. Le prix a donc chuté de 8.6 euros pour 100 litres en une année.

Le prix du lait payé en 2015 est le plus bas depuis 2009. A l'époque le prix était encore de 4 euro inférieur pour 100 litres.

Prix du lait réel FGLC

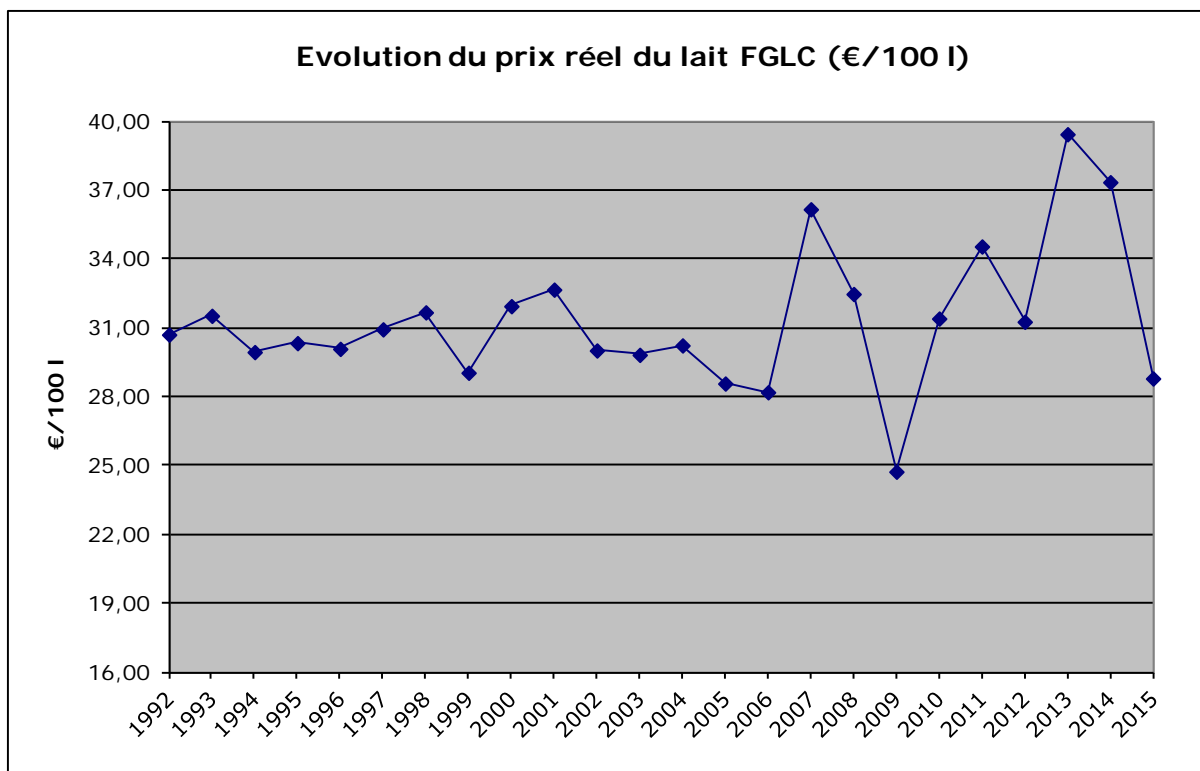
Année	Prix (€/100 l)	MG (g/l)	MP (g/l)
2000	31,28	42,31	34,25
2001	32,70	42,48	34,32
2002	29,91	42,54	34,35
2003	29,83	42,71	34,38
2004	30,24	42,87	34,45
2005	28,58	42,38	34,40
2006	28,20	42,45	34,52
2007	36,17	42,09	34,92
2008	32,48	42,19	34,76
2009	24,74	42,29	34,54
2010	31,41	42,11	34,90
2011	34,55	41,82	34,81
2012	31,27	42,15	34,93
2013	39,44	41,94	34,94
2014	37,35	41,33	34,90
2015	28,80	41,81	35,01

Teneurs réelles en MG et MP, primes laiterie incluses, paiements complémentaires compris, hors TVA
Source: FGLC



Prix mensuel réel : paiements complémentaires sur base annuelle exclus

Source : CBL



2.3.8. Productions laitières : la production de fromage augmente considérablement

Les données chiffrées relatives à la production laitière sont rassemblées par l'INS, sur base d'une enquête mensuelle auprès des entreprises. En 2013, cette enquête a connu une importante révision aussi bien au niveau de la forme (enquête électronique) que de la méthode (chiffres au niveau des entreprises et non plus des sites de productions). Le contenu de l'enquête a également été revu. Cette réforme a pour conséquence que les chiffres relatifs aux années 2013 et consécutives ne sont pas parfaitement comparables aux chiffres des années précédentes.

En ce qui concerne 2015, seules les données des 9 premiers mois sont actuellement disponibles. L'analyse ci-dessous porte donc sur cette période spécifiquement.

Globalement la situation difficile du marché et la hausse des volumes de lait transformés ont entraîné une progression de la production de poudre de lait écrémé, de beurre et de fromage ainsi que de certaines catégories de lait de consommation. Les volumes de poudre de lait entier se sont, quant à eux, effondrés. Les productions se diversifient vers de nouveaux marchés à plus haute valeur ajoutée.

— Lait de consommation: évolutions variables selon les catégories

Toutes catégories confondues, la production de lait de consommation se maintient globalement (+ 1,3 %) au cours des 9 premiers mois de 2015. Cette situation résulte uniquement de la progression du lait demi-écrémé (+ 12,5 millions l) et du lait chocolaté (+ 10,5 millions l), l'ensemble des autres produits étant en retrait. Les laits entier et écrémé voient leurs productions reculer de -3,5 et -9,6 % ce qui représente des diminutions respectives de 5,5 et 4,0 millions de l par rapport à la même période en 2014. La progression de la production de lait enrichi en vitamines de 2014 est, quant à elle, annulée et affiche un recul sévère de 13,3 %.

Les parts des différentes catégories de lait de consommation se modifient très légèrement, au bénéfice du lait demi-écrémé et du lait chocolaté.

Part dans la production de lait de consommation (%)

	1984 (1)	1995 (1)	2005	2011	2013	2014	2015
	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Sep.
Lait entier	73,7	34,6	20,9	21,2	22,8	22,8	22,1
Lait demi-écrémé	11,7	49,9	53,0	55,8	50,6	50,7	51,7
Lait écrémé	10,8	12,3	7,0	6,3	5,6	5,5	5,2
Lait battu	3,8	3,2	4,2	2,6	2,1	2,1	2,2
Lait chocolaté	—	—	12,5	9,9	14,8	14,1	14,5
Lait avec vitamines	—	—	2,4	4,2	4,3	4,8	4,4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

(1) Part dans la production de lait blanc

Source: INS

— Produits laitiers frais: légère hausse

Le niveau de production de produits laitiers frais est en légère hausse (+ 3,9 %), mais de grandes disparités sont observées selon les catégories. Les laits fermentés sont en hausse de 7.500 t et les desserts de 4.000 t, soit un peu plus de 6 % de mieux que l'année précédente durant la même période. La production de yaourts natures est en baisse de 1.500 t tandis que les yaourts aux fruits progressent de manière équivalente en volume. La crème affiche une légère progression de + 1,8 %, ce qui représente une hausse de production de 3.000 t.

— Augmentation de la production de beurre

Le beurre de laiterie présente un volume en hausse de 10,7 %, soit 3.000 t de plus par rapport à la même période en 2014.

— Poudre de lait: effondrement de la production de poudre de lait entier

Les volumes de poudre de lait sont, toutes catégories confondues, en baisse de 1,9 %. Ce retrait est essentiellement dû à la chute de près de 30 % de la production de poudre de lait entier (- 11.000 t) qui n'est qu'en partie contrebalancée par la hausse de 9 % de production de poudre de lait écrémé (+ 9.000 t). La gamme de poudres de lait se diversifie et une partie des volumes concernés est désormais dédiée à la production d'ingrédients de haute valeur destinés à l'industrie alimentaire et à l'alimentation pour nourrissons.

— Forte progression de la production de fromage

Enfin, la production de fromage poursuit sa progression et affiche des résultats supérieurs par rapport à la même période en 2014. La hausse de la production s'élève à 21,9% ce qui représente 12.500 t supplémentaires. Cette évolution concerne toutes les catégories de fromages, à l'exception des « autres pâtes dures et demi-dures » dont le volume baisse de 1000 t. La hausse de la production est en fait essentiellement due à la production de mozzarella qui présente à elle seule, une augmentation de 43,2 %, soit près de 12.000 t supplémentaires. Cette évolution est liée à la mise en route de nouvelles capacités de production.

— Glace au lait et crème glacée: production en hausse

La production de glace au lait et de crème glacée se maintient à la hausse en 2015.

Production laitière en Belgique

(en 1.000 litres ou tonnes)	1990	2000	2013	2014	2014	2015	15/14 %
	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	Jan.-Sep.	Jan.-Sep.	Jan.-Sep.
LAIT DE CONSOMMATION (1000 l)							
LAIT BLANC	806.168	671.165	769.998	735.089	550.266	553.539	1
- lait entier	366.695	206.457	216.382	206.633	155.946	150.495	-3
° AA	62.499	26.428	25.902	19.851	14.892	13.467	-10
° ordinaire	304.196	180.029	190.480	186.782	141.054	137.029	-3
- lait demi-écrémé (AA inclus)	329.114	359.775	480.918	459.282	340.340	352.789	4
- lait écrémé	91.769	76.093	53.039	50.041	38.981	35.231	-10
- lait battu	18.590	28.840	19.659	19.133	15.000	15.024	0
BOISSONS LACTEES	59.169	96.851	180.837	171.170	122.841	128.581	5
- lait chocolaté	59.169	89.152	140.421	127.532	88.488	98.813	12
- lait avec vitamines	—	7.699	40.416	43.638	34.353	29.769	-13
TOTAL	865.337	768.016	950.835	906.259	673.107	682.121	1
PRODUITS LAITIERS FRAIS (1000 l)							
- yaourt	—	64.582	47.304	40.192	32.123	32.111	0
° nature	—	35.145	20.682	15.100	12.543	10.878	-13
° autres (+ fruits, ...)	—	29.437	26.622	25.092	19.580	21.233	8
- lait fermenté	—	157.357	173.991	163.405	116.815	124.322	6
° nature	—	55.590	35.354	32.801	16.968	18.085	7
° autres (+ fruits, ...)	—	101.767	138.637	130.604	99.847	106.237	6
- crème de consommation	48.938	94.612	192.171	213.325	159.670	162.551	2
- desserts (panade, lait gélifié, ...)	52.321	81.195	81.105	83.957	65.386	69.412	6
TOTAL	—	397.746	494.571	500.879	373.994	388.395	4
BEURRE (tonnes)							
- beurre de laiterie	55.050	35.505	33.594	41.572	31.210	34.563	11
- retravaillé	—	30.002	19.902	22.454	—	—	—
- > 90 % matière grasse	—	75.199	—	—	—	—	—
TOTAL	—	140.706	53.496	64.026	31.210	34.563	11
POUDRE DE LAIT (tonnes)							
- non écrémé	34.625	67.459	49.214	50.379	39.907	28.984	-27
- écrémé	84.893	75.799	107.005	139.444	106.151	115.232	9
TOTAL	119.518	143.258	156.219	189.823	146.059	144.217	-1
FROMAGE (tonnes)							
- fromage frais	23.480	9.415	10.090	10.146	7.742	9.375	21
- fromage nature	39.539	49.275	67.217	71.953	50.119	61.139	22
° Gouda	8.399	5.186	4.474	5.045	3.735	4.072	9
° Cheddar	8.565	8.256	1.106	1.136	—	—	—
° autres pâtes dures et demi-dures	19.677	26.210	24.508	25.392	18.909	17.725	-6
° Herve	993	510	—	—	—	—	—
° Italiens (Mozarella, ...)	1.905	9.113	37.129	40.380	27.474	39.341	43
- fromage fondu	42.797	55.407	—	—	—	—	—
TOTAL	105.816	114.097	77.307	82.099	57.861	70.513	22
TOTAL (sauf fromage fondu)	63.019	58.690	77.307	82.099	57.861	70.513	22
EVAP + CONCENTRE	27.906	68.345	68.003	81.290	—	—	—
CREME GL. & GLACE AU LAIT	111.732	98.811	66.314	70.535	58.251	60.454	4

—: non disponible

Source: INS

2.3.9. La consommation ménagère globale de produits laitiers baisse légèrement

La consommation ménagère des produits laitiers en Belgique

(l ou kg par habitant)	1980	2000	2010	2013	2014	2015	14/13 %
Total lait (1)	76,30	64,20	51,85	50,49	50,64	48,64	-3,9
° Lait battu	4,00	1,40	0,70	0,52	0,53	0,52	-1,9
° Lait chocolaté	1,80	3,20	3,50	3,41	3,98	3,80	-4,5
Yaourt	4,80	10,40	10,70	9,85	10,06	10,44	3,8
Crème	0,70	1,90	2,50	2,55	2,58	2,62	1,6
Beurre	6,50	3,20	2,40	2,36	2,33	2,31	-0,9
Fromage (2)	10,20	14,90	15,90	15,35	15,33	14,92	-2,7
° Fromage frais	—	4,00	3,70	3,44	3,34	2,96	-11,4
° Fromage fondu	1,00	1,20	1,20	1,09	1,11	1,12	0,9
° Autres fromages	—	9,70	11,00	10,82	10,83	10,85	0,2

(1) Lait fermier et laits fermentés compris, drinks soja exclus

(2) Fromage frais et fromage fondu compris

Source: Panel des consommateurs de l'IEA & GfK (à partir de 1992)

Les chiffres relatifs aux achats ménagers de produits laitiers traduisent les tendances suivantes :

- La consommation totale de lait repart à la baisse en 2015, après une année d'équilibre en 2014 ;
- La consommation de lait chocolaté connaît une légère baisse après la hausse en 2014;
- L'augmentation de la consommation de yaourt se confirme et le cap des 10 kg consommés par habitant est maintenu ;
- La consommation de crème est stable par rapport à 2014, voire en légère hausse ;
- La consommation de beurre est stable également, mais en légère baisse ;
- La consommation totale de fromage recule légèrement. La consommation de fromage frais subit une forte diminution tandis qu'elle se stabilise pour le fromage fondu et les autres catégories.

2.3.10. Qualité du lait: à nouveau d'excellents résultats en 2015

Les résultats enregistrés pour la qualité en 2015 se situent au même niveau élevé qu'en 2014.

Depuis 2000, toutes les livraisons de lait sont systématiquement analysées pour détecter la présence de substances inhibitrices. En 2015, les Organismes interprofessionnels ont analysé 1.156.276 échantillons. Le pourcentage d'analyses avec présence de substances inhibitrices s'élève, comme en 2014, à 0,03 %.

Parallèlement, le pourcentage de producteurs pénalisés pour les substances inhibitrices a encore reculé durant l'année écoulée. Il est passé de 0,36 % en 2014 à 0,30 % en 2015.

Aperçu annuel du nombre de fournisseurs laitiers sans points de pénalisation

Paramètre de qualité	1993	2002	2013	2014	2015
Nombre de germes (1)	88,2	97,0	98,2	98,1	98,3
Titre en cellules (2)	82,2	97,0	97,0	97,0	97,1
Substances inhibitrices (3)	99,5	98,9	99,6	99,7	99,7
Point de congélation	98,9	99,2	99,7	99,7	99,8
Filtration	99,7	99,7	99,9	99,9	99,9

(1) Moins de 100.000 germes

(2) Moins de 400.000 cellules

(3) Depuis le 1er novembre 2000, tous les échantillons de lait fermier sont systématiquement analysés sur la présence de substances inhibitrices. Depuis lors, le système de points de pénalisation a été remplacé par une pénalisation (29,75 €/100 l) sur les livraisons contaminées par des substances inhibitrices

Source: MCC-Vlaanderen, Comité du Lait

2.3.11. Qualité Filière Lait (QFL)

En 2015, le taux de producteurs belges certifiés QFL a continué de progresser, notamment grâce à une nouvelle augmentation du pourcentage de producteurs laitiers wallons certifiés QFL. En 2015, 96,4 % des producteurs laitiers wallons et 100,0 % des producteurs laitiers flamands étaient en possession d'un certificat QFL (2013: respectivement 89,7 % et 99 %).

Sur la période 2010-2015, le pourcentage d'exploitations certifiées QFL en Wallonie a progressé de 65 à 96,4 %. Ceci est surtout lié à la politique qualité des laiteries qui encouragent leurs fournisseurs à adhérer à la QFL. En Flandre, l'année 2015 marque un tournant, avec l'entière certification des producteurs qui est désormais certifiée.

En ce qui concerne le guide d'autocontrôle collecte et transport qui a été approuvé en 2005 par l'AFSCA, 13 entreprises sont certifiées pour la collecte de lait, pour l'ensemble du territoire belge.

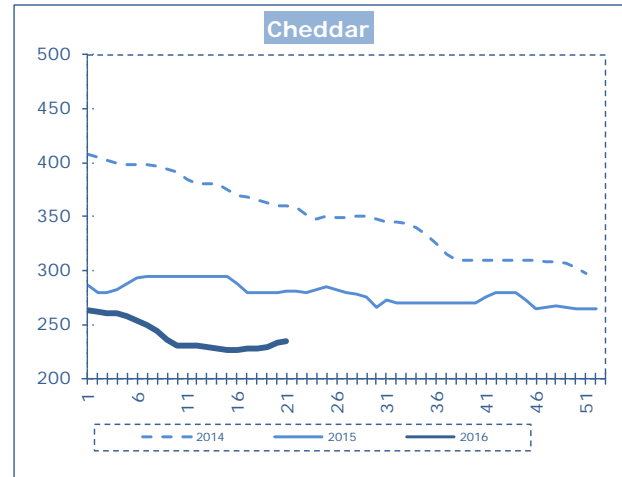
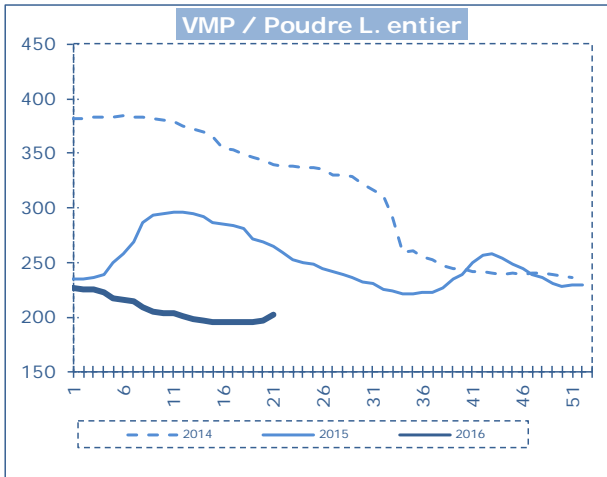
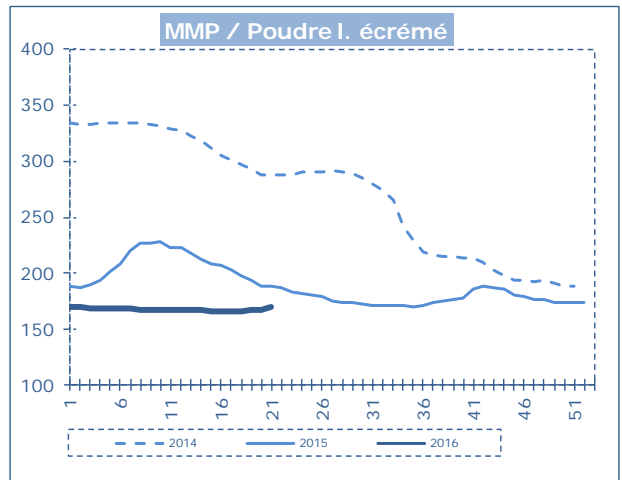
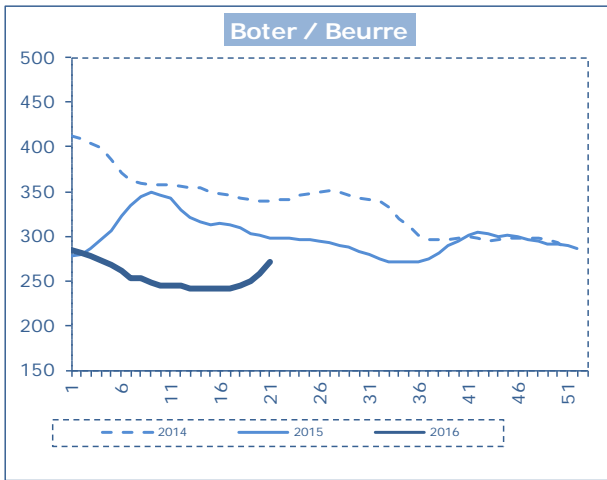
2.3.12. Cotations 2015 : baisse continue en 2015

Les cotations n'ont cessé de baisser en 2015. Le marché est à la baisse depuis le mois d'août 2014 et la mise en place de l'embargo russe.

Cotations (€/100 kg)

	31.12.07	31.12.10	31.12.11	31.12.13	31.12.14	31.12.15	% Δ '15
Beurre	289,20	362,64	359,48	413,41	284,11	287,75	1,3
Cheddar	393,00	335,00	340,50	410,00	297,00	263,75	-11,2
Poudre de lait entier	313,18	289,82	293,11	381,50	235,71	229,36	-2,7
Poudre de lait écrémé	279,11	226,60	237,69	330,71	188,80	174,39	-7,6

COTATIONS OFFICIELLES BELGES (€/100 kg)



2.3.13. Chiffre d'affaires et investissements

	1990	2000	2011	2013	2014	2015 (*)	% 15/14
- CHIFFRE D'AFFAIRES (mio euro) (1)							
a. Industrie laitière	3.025	3.344	4.616	4.919	5.392	4.436	-17,7
b. Industrie alimentaire	18.913	27.252	45.774	48.190	48.000	48.098	0,2
c. Part du secteur laitier (%)	16,0	12,3	10,1	10,2	11,2	9,2	—
- EMPLOI (2)							
a. Industrie laitière (2) (3)	7.595	5.248	5.843	5.727	5.639	5.620	-0,3
b. Industrie alimentaire	90.572	86.477	89.003	88.747	88.537	88.439	-0,1
c. Part du secteur laitier (%)	8,4	6,1	6,6	6,5	6,4	6,4	—
- INVESTISSEMENTS (1.000 euro) (1)							
a. Industrie laitière	62.692	84.424	145.200	125.214	155.631	94.493	-39,3
b. Industrie alimentaire	1.000.771	1.036.043	1.138.111	1.163.000	1.300.000	1.427.000	9,8
c. Part du secteur laitier (%)	6,3	8,1	12,8	10,8	12,0	6,6	—

(1) Suite à une modification de la nomenclature NACE, les statistiques de l'industrie laitière comprennent à partir de 2000 également les données de l'industrie de la glace de consommation

(2) Industrie laitière = fabrication de produits laitiers, industrie de la glace de consommation exclue

(3) Jusqu'en 2000 situation au 30 juin; après, situation au 31 décembre

(*) Estimation basée sur les chiffres des 2 premiers trimestres

—: non disponible

Source: INS, sur base des déclarations mensuelles et trimestrielles à la TVA

Après la hausse remarquable de 2014, le chiffre d'affaires de l'industrie laitière belge a reculé de 18 % en 2015 et revient à son niveau de 2011 avec une valeur de 4,4 milliards d'euros. Cette diminution du chiffre d'affaires résulte à la fois d'une forte chute des prix sur le marché et de la diminution du taux de croissance des volumes exportés. La part de l'industrie laitière dans le chiffre d'affaires global de l'industrie alimentaire chute de 2 points et s'établit à 9,2 %.

Après les investissements records consentis depuis 2011 dans des capacités de production supplémentaires en vue de l'après-quota, l'année 2015 est marquée par un retour à des niveaux plus modestes. Le montant mobilisé cette année s'est élevé à 94.493 € et représente 7 % des investissements totaux réalisés dans l'industrie alimentaire. Il s'agit de niveaux légèrement supérieurs au rythme moyen annuel des investissements sur la période 2005-2010 qui s'élevaient à 89 millions d'euros. Entre 2011 et 2014 par contre, l'industrie laitière a investi 551 millions d'euros, soit en moyenne 138 millions d'euros par an.

L'emploi dans l'industrie laitière est resté stable en 2015, malgré un contexte économique de crise.

2.3.14. La balance commerciale des produits laitiers est à nouveau déficitaire

Exprimées en **volume**, les **importations** ont augmenté de 7 % en 2015, atteignant ainsi près de 2,3 millions de tonnes. Cette hausse est due en grande partie aux importations de matières premières en vue d'une transformation ultérieure dans l'industrie laitière ou d'autres secteurs (boulangerie, chocolaterie, etc.). En effet, les importations progressent pour le lait, la crème, la poudre de lait et le beurre. Il ressort d'une analyse plus détaillée des produits que les importations de lait en vrac passent de 932 à 1.079 millions de litres et représentent 55 % des importations de produits laitiers.

En ce qui concerne les **exportations en volume**, en hausse de 2,7 %, la chute de la poudre de lait (-11 %) est particulièrement notable, entraînée par l'effondrement des exportations de poudre de lait entier vers la Chine.

La progression du commerce de poudre de lait écrémé ne suffit pas à compenser cette perte. Les progressions significatives des exportations de lactosérum (+45 %) et de fromage (+9 %) s'intègrent dans une tendance à la hausse qui ne se dément pas depuis plusieurs années. Ces évolutions révèlent les stratégies de diversification dans lesquelles se sont engagées nos entreprises. Les exportations de produits fermentés repartent à la hausse (+8,1 %) après une année de forte baisse et les échanges de beurre et de lait sont stables, voire, en légère hausse (+1,8 et 1,3 %).

En valeur, les importations chutent de 8,1 % tandis que les exportations reculent de 13,1 %. La poudre de lait enregistre des pertes de 30 %. Cette situation paradoxale marquée par des évolutions en valeur à la baisse malgré une hausse des volumes échangés, résulte de la forte chute des prix des produits laitiers sur le marché.

Importations

(1.000 tonnes)	2005	2011	2013	2014	2015	% 15/14
Lait et crème	885,6	872,4	967,3	1.176,4	1.312,6	11,6
Poudre de lait	114,5	194,9	212,6	185,2	201,7	8,9
Produits fermentés (1)	167,3	152,6	161,4	147,0	140,6	-4,4
Lactosérum (2)	112,9	141,5	169,6	166,2	146,1	-12,1
Beurre	106,1	126,9	129,8	133,7	157,6	17,9
Fromage	242,2	263,5	273,2	279,6	277,3	-0,8
TOTAL	1.628,6	1.751,8	1.913,9	2.088,1	2.235,9	7,1

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: Eurostat

Importations en valeur

(millions euro)	2005	2011	2013	2014	2015	% 15/14
Lait et crème	497,8	552,1	600,1	671,4	570,4	-15,0
Poudre de lait	214,4	436,2	466,5	449,6	350,4	-22,1
Produits fermentés (1)	143,9	152,0	167,4	168,1	175,6	4,5
Lactosérum (2)	60,5	110,0	132,2	126,7	101,2	-20,1
Beurre	303,7	486,2	501,1	491,5	516,5	5,1
Fromage	838,1	1.045,0	1.116,1	1.187,5	1.129,2	-4,9
TOTAL	2.058,4	2.781,5	2.983,4	3.094,8	2.843,3	-8,1

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: BNB, concept communautaire

Exportations

(1.000 tonnes)	2005	2011	2013	2014	2015	% 15/14
Lait et crème	684,1	951,4	1.007,7	1.016,7	1.029,7	1,3
Poudre de lait	225,0	322,9	314,5	365,2	324,4	-11,2
Produits fermentés (1)	332,0	288,9	222,6	201,3	217,6	8,1
Lactosérum (2)	86,5	93,7	99,2	103,6	150,7	45,4
Beurre	139,0	114,5	121,1	131,6	134,0	1,8
Fromage	131,9	168,6	172,4	180,8	197,6	9,3
TOTAL	1.598,5	1.940,0	1.937,5	1.999,2	2.053,8	2,7

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: Eurostat

Exportations en valeur

(millions euro)	2005	2011	2013	2014	2015	% 15/14
Lait et crème	311,8	533,6	621,7	629,1	555,7	-11,7
Poudre de lait	402,8	756,7	781,5	933,8	651,4	-30,2
Produits fermentés (1)	268,3	267,2	222,8	229,4	220,8	-3,7
Lactosérum (2)	38,0	71,2	76,3	65,6	57,8	-11,8
Beurre	381,3	492,0	486,9	516,9	471,9	-8,7
Fromage	470,5	660,7	703,6	764,8	751,8	-1,7
TOTAL	1.872,7	2.781,4	2.892,8	3.139,6	2.709,4	-13,7

(1) Y compris babeurre

(2) Y compris ingrédients laitiers

Source: BNB, concept communautaire

Solde à l'exportation

(millions euro)	Exportations	Importations	Solde
1970	76,92	150,50	-73,57
1980	611,11	660,76	-49,65
1990	1.116,34	1.136,49	-20,15
2000	1.861,04	2.000,45	-139,42
2001	1.951,24	2.074,28	-123,04
2002	1.783,80	2.011,10	-227,30
2003	1.791,00	2.123,94	-332,94
2004	1.907,17	2.122,63	-215,46
2005	1.872,69	2.058,40	-185,71
2006	1.864,40	2.114,20	-249,80
2007	2.299,40	2.473,00	-173,60
2008	2.337,60	2.386,30	-48,70
2009	2.046,50	2.053,30	-6,80
2010	2.535,80	2.386,30	149,50
2011	2.781,40	2.781,50	-0,10
2012	2.646,30	2.676,40	-30,10
2013	2.892,80	2.983,40	-90,60
2014	3.139,60	3.094,80	44,80
2015	2.709,45	2.843,31	-133,86

Source: INS, CCE à partir de 1995, BNB à partir de 2010

Après une année 2014 excédentaire pour la 2^{ème} fois en 30 ans, le secteur laitier présente à nouveau une balance commerciale déficitaire. Les exportations exprimées en valeur sont inférieures de près de 135 millions d'euros aux importations. Ce solde négatif est notamment la conséquence du repli plus important des exportations en valeur (-430 millions d'euros) que des importations (-251 millions d'euros) et à une hausse des importations en volume (+148.000 t.) supérieure à la hausse des exportations (+55.000 t.).

Calculé sur base des volumes importés et exportés, le solde à l'exportation est positif pour le lait de consommation, la poudre de lait écrémé, le yaourt et le lait fermenté, la crème et la poudre de lait entier. Le solde négatif enregistré pour le fromage se réduit de 25 %. Le solde négatif croissant pour le lait en vrac constitue en fait une évolution positive. On importe davantage de matière première en vue d'une transformation ultérieure dans notre pays. Ceci profite à l'emploi et à l'économie dans son ensemble. Quant au beurre, il présente un déficit commercial qui se creuse en 2015 tandis que le bilan de la crème en vrac, déficitaire en 2014 est à nouveau excédentaire.

Belgique : importation - exportation (1.000 tonnes)

Exportation	2008	2010	2013 (1)	2014 (1)	2015 (1)	% 15/14
Lait de consommation	284	313	624	391	354	-9,4
Crème	28	30	51	53	55	4,2
Yaourt et lait fermenté	303	296	222	199	217	9,1
Beurre	119	131	121	130	132	1,6
Poudre de lait écrémé	84	136	142	174	163	-6,5
Poudre de lait entier	135	112	84	96	80	-16,3
Fromage	134	162	172	179	197	9,8
Lait en vrac	381	508	295	509	559	9,9
Crème en vrac	33	40	61	52	60	14,9
Importation	2008	2010	2013 (1)	2014 (1)	2015 (1)	% 15/14
Lait de consommation	148	119	110	149	158	6,3
Crème	13	16	16	15	13	-15,0
Yaourt et lait fermenté	142	136	162	147	139	-5,6
Beurre	109	112	130	133	149	11,9
Poudre de lait écrémé	46	80	75	74	78	6,0
Poudre de lait entier	54	52	54	46	43	-7,0
Fromage	252	272	274	280	273	-2,4
Lait en vrac	486	552	759	921	1.079	17,1
Crème en vrac	107	105	85	84	46	-44,9
Bilan commercial	2008	2010	2013 (1)	2014 (1)	2015 (1)	% 15/14
Lait de consommation	136	194	514	242	196	-19,0
Crème	15	15	36	38	42	11,9
Yaourt et lait fermenté	161	160	60	52	79	50,8
Beurre	10	19	-9	-3	-17	441,9
Poudre de lait écrémé	38	56	68	101	85	-15,6
Poudre de lait entier	81	60	30	50	37	-24,9
Fromage	-118	-110	-102	-100	-76	-24,1
Lait en vrac	-105	-43	-464	-412	-520	26,0
Crème en vrac	-74	-65	-24	-32	13	-141,4

Source : Marktbilanz Milch, ZMB

(1) : provisoire

Exportations: répartition entre l'Union européenne et les Pays tiers

	2000		2013		2014		2015	
	UE	PT	UE	PT	UE	PT	UE	PT
(% de la valeur)								
Lait et crème	99,7	0,3	97,4	2,6	96,1	3,9	95,6	4,4
Poudre de lait	62,6	37,4	50,8	49,2	45,2	54,8	49,6	50,4
Produits fermentés (1)	94,4	5,6	95,7	4,3	91,3	8,7	95,0	5,0
Lactosérum (2)	75,2	24,8	62,8	37,2	64,1	35,9	69,2	30,8
Beurre	96,2	3,8	89,4	10,6	88,1	11,9	85,4	14,6
Fromage	97,1	2,9	96,7	3,3	96,5	3,5	94,4	5,6
TOTAL	87,1	12,9	82,2	17,8	78,7	21,3	81,8	18,2

(1) Y compris babeurre UE = Union européenne

(2) Y compris ingrédients laitiers PT = Pays tiers

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE), BNB à partir de 2013

En 2015, la part des exportations vers les pays hors UE a diminué de 3 % pour revenir à son niveau de 2013, à savoir 18 %. L'essoufflement de la croissance chinoise, l'embargo russe et les difficultés économiques auxquelles font face les pays pétroliers, dans un environnement de compétition internationale accrue, expliquent les difficultés à développer et maintenir ses niveaux d'exportations vers des pays tiers.

Exprimées en valeur, les exportations vers les pays tiers et l'UE se contractent, respectivement, de 26 % et de 10 %.

Exportations vers l'UE et les Pays tiers en valeur

(millions euro)	UE	PT	TOTAL
1999	1.533,84	130,73	1.664,57
2000	1.620,96	240,08	1.861,04
2001	1.678,40	272,84	1.951,24
2002	1.622,10	161,70	1.783,80
2003	1.553,60	237,40	1.791,00
2004	1.570,30	336,80	1.907,10
2005	1.549,30	323,40	1.872,70
2006	1.633,51	230,94	1.864,45
2007	1.900,23	399,20	2.299,43
2008	1.879,48	458,17	2.337,65
2009	1.719,67	326,89	2.046,56
2010	2.006,39	558,97	2.565,36
2011	2.192,40	602,73	2.795,13
2012	2.138,16	498,60	2.636,76
2013	2.379,13	513,52	2.892,65
2014	2.471,84	667,78	3.139,62
2015	2.216,90	492,55	2.709,45

Source: Conseil Central de l'Economie (CCE), BNB à partir de 2013

Belgische Confederatie van de Zuivelindustrie



Confédération Belge de l'Industrie Laitière

BCZ CBL • Kolonel Begaultlaan 1A bus 11 (1e verdieping) • 3012 Leuven
Tel. : 016/30.07.70 • Fax : 016/30.07.79 • E-mail : office@bcz-cbl.be

www.bcz-cbl.be